



MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

**MINISTÈRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES MARCHES PUBLICS**

BP V 169 Abidjan - Tél : 27 22 55 88 88
Site web : www.marchespublics.ci



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022

FEVRIER 2023

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	- 3 -
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	- 4 -
CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE LA GESTION 2022.....	- 5 -
EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	- 6 -
ILLUSTRATION PAR DES IMAGES.....	- 6 -
FOCUS SUR LE DISPOSITIF D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS	- 7 -
INTRODUCTION	- 8 -
I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS	- 9 -
II. OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2022.....	- 12 -
III. RESULTATS GLOBAUX.....	- 13 -
III.1 - ETAT D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUES (PAS) 2022	- 13 -
III.2 - GESTION DES OPERATIONS DE MARCHES PUBLICS	- 14 -
III.2.1 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES	- 14 -
III.2.2 - APPROBATION DES MARCHES.....	- 14 -
IV. ACTIVITES DES SERVICES RATTACHES AU DIRECTEUR GENERAL.....	- 17 -
IV.1 - ACTIVITES DU SERVICE CENTRAL DU COURRIER.....	- 17 -
IV.2 - ACTIVITES DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	- 18 -
IV.3 - ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES DES MARCHES PUBLICS.....	- 20 -
V. ACTIVITES DES DIRECTIONS CENTRALES	22
V.1 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES-	23 -
V.2 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS	- 27 -
V.3 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	- 37 -
V.4 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA FORMATION, DE LA COMMUNICATION-	41 -
ET DE LA QUALITE	- 41 -
V.5 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES ET DES ETUDES	- 50 -
VI. CONTRAINTES ET DIFFICULTES 2022.....	- 55 -
VII. PERSPECTIVES 2023.....	- 56 -

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC	:	Autorité Contractante
AFD	:	Agence Française de Développement
ANO	:	Avis de Non Objection
ANRMP	:	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
AOO	:	Appel d'Offres Ouvert
AOR	:	Appel d'Offres Restreint
C2D	:	Contrat de Désendettement et de Développement
COJO	:	Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres
CPMP	:	Cellule de Passation des Marchés Publics
DGMP	:	Direction Générale des Marchés Publics
DPO	:	Direction des Procédures et Opérations
DR	:	Direction Régionale
DRRP	:	Direction de la Règlementation et des Régimes Particuliers
DSE	:	Direction des Statistiques et des Etudes
DSIFC	:	Direction du Système d'Information, de la Formation et de la Communication
FAD	:	Fonds Africain de Développement
FIDA	:	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LCVM	:	Lettre de Commande Valant Marché
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PSPM	:	Plan Simplifié de Passation des Marchés
SIGOMAP	:	Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics
SIGMAP	:	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

La Direction Générale des Marchés Publics, sous l'autorité du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a mis en œuvre des réformes majeures pour à renforcer l'efficacité et la crédibilité du processus de passation des marchés publics. Il s'agit notamment de la dématérialisation des procédures à travers le développement du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) dont la première version est disponible en ligne à l'adresse www.sigomap.gouv.ci .

Pour l'année 2023, la version 2 du SIGOMAP sera lancée avec un ensemble de structures pilotes (5 ministères, 1 SODE et 1 Projet).

Par ailleurs, après l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015, les activités relatives à la Démarche Qualité et à la Normalisation au titre de la gestion 2022 ont porté sur :

- la prise en compte des recommandations issues de l'Audit de Suivi à 12 mois de la Certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015 ;
- l'adoption de la nouvelle Politique Qualité et de la Charte des valeurs de la DGMP ;
- l'Audit de suivi à 24 mois.

Grâce au professionnalisme et au dynamisme de notre équipe, les nouveaux modes de travail induits par la démarche qualité auxquels nous nous sommes adaptés, a conduit au maintien du certificat.

La Direction Générale des Marchés Publics reste engagée à poursuivre les réformes structurantes pour la satisfaction des usagers clients et de tous ses partenaires.

YOUL Sansan François

Administrateur Général des Services Financiers

Directeur Général des Marchés Publics

CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE LA GESTION 2022

- ❖ Nombre de marchés approuvés : 6 330

- ❖ Montant des marchés approuvés : 1 169,02 milliards de FCFA
 - ✚ *Part Travaux : 611,1 milliards de FCFA, soit 52,3% ;*
 - ✚ *Part Fournitures (dont LCVM) : 337,12 milliards de FCFA, soit 28,8% ;*
 - ✚ *Part Prestations : 220,8 milliards de FCFA, soit 18,9%.*

- ❖ Part des Petites et Moyennes Entreprises (PME) : 538,9 milliards de FCFA, soit 46,1%.

- ❖ Délai moyen de passation des marchés : 91,9 jours.

- ❖ Degré de concentration des marchés publics : 0,004 (indice d'Herfindahl-Hirschman).

- ❖ Nombre d'acteurs des marchés publics formés : 2 483 acteurs dont 2 226 acteurs externes et 257 acteurs internes.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

ILLUSTRATION PAR DES IMAGES

- **Audit de suivi à 24 mois : la DGMP maintient son certificat ISO 9001 version 2015 ;**
- **Célébration de l'an 1 de la DGMP** : le 1^{er} anniversaire de la présence de la DGMP dans ses locaux de Cocody, Riviera-Bonoumin, a été célébré le 22 juillet 2022 par l'ensemble du personnel avec à sa tête le Directeur Général ;
- **1^{er} diner-gala de célébration de l'excellence et de la qualité dans le domaine de l'accès à l'information**, organisé le 28 septembre 2022 à la salle des fêtes du Sofitel Hôtel Ivoire sis à Cocody: la DGMP a été doublement distinguée par le «Prix CAIDP du Meilleur Organisme Public pour l'Accès à l'Information» et par le «Prix CAIDP de la Meilleure Direction Générale pour l'Accès à l'Information» ;
- **Journée internationale des Droits de la Femme**, le 8 mars 2022 ;
- **Fête des mères.**

FOCUS SUR LE DISPOSITIF D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

DEVELOPPEMENT DE LA VERSION 2 DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES OPERATIONS DE MARCHES PUBLICS (SIGOMAP V2)

Dans le cadre de l'amélioration du système des marchés publics, la deuxième version de l'applicatif de gestion dématérialisée de la passation des marchés publics (SIGOMAP) sera mise en exploitation en 2023, à la suite de la première version qui est en exploitation depuis mars 2021. Cette deuxième version, en plus de permettre la réalisation des activités de chaque étape des échanges entre les acteurs de l'Administration, intègre l'intervention des opérateurs économiques pour l'acquisition des dossiers d'appels d'offres, la soumission électronique des offres et la contractualisation, mais également la régulation des marchés.

Dès le début de la gestion 2023, l'ensemble des opérateurs économiques pourront intégrer ce nouveau système par une demande d'accès qui sera validée par la Direction Générale des Marchés Publics. Quant aux autorités contractantes, leur intégration se fera progressivement, au cours de la gestion 2023, avec un groupe pilote de sept (7) structures dont, cinq (5) ministères, une (1) société d'Etat et un (1) Projet.

DIFFUSION DES SEPT (07) DECRETS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-679 DU 24 JUILLET 2019 PORTANT CODE DES MARCHES PUBLICS

Au cours de la gestion 2022, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, à travers ses services compétents, s'est attelé à la diffusion de ces décrets et à la formation des acteurs, afin d'accroître l'efficacité des marchés publics. Il s'agit du :

1. décret n°2021-869 du 15 décembre 2021 fixant les seuils de référence, de validation et d'approbation dans le cadre de la passation des marchés publics ;
2. décret n°2021-870 du 15 décembre 2021 fixant les modalités de constitution des garanties et de révocation des garants dans les marchés publics ;
3. décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
4. décret n°2021-872 du 15 décembre 2021 portant régime des conventions entre entités assujetties au Code des marchés publics ;
5. décret n°2021-873 du 15 décembre 2021 portant attribution, composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics ;
6. décret n°2021-874 du 15 décembre 2021 portant modalités d'application des sanctions des violations de la réglementation des marchés publics ;
7. décret n°2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le Code des marchés publics.

Ces décrets concourent à remédier aux insuffisances de la réglementation des marchés publics et à mettre le système national des marchés publics en cohérence avec les normes communautaires.

INTRODUCTION

La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a connu une restructuration organique à la faveur du décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat avec la scission de la Direction des Systèmes d'Informations, de la Communication et de la Formation en Direction des Systèmes d'Information et Direction de la Communication, de la Formation et de la Qualité. Il s'agit de donner un coup d'accélérateur pour la conception et la mise en exploitation au cours de l'exercice budgétaire 2023 de la version 2 du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

Au plan général, la gestion 2022 a été marquée par la vulgarisation des décrets d'application de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.

L'élaboration du rapport d'activité est un exercice d'auto-évaluation qui permet de faire une analyse rétrospective des activités menées durant l'exercice écoulé et aussi de relever les forces et les faiblesses des stratégies et actions mises en œuvre pour réaliser les objectifs fixés en début de gestion. Au terme de la gestion 2022, il convient de faire un bilan des activités réalisées.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- I. Présentation de la Direction Générale des Marchés Publics ;**
- II. Objectifs et priorités de l'année 2022 ;**
- III. Résultats globaux de la gestion 2022 ;**
- IV. Activités des Services rattachés au Directeur Général ;**
- V. Activités des Directions Centrales ;**
- VI. Mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;**
- VII. Contraintes et difficultés liées à la gestion 2022 ;**
- VIII. Perspectives 2023.**

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

La Direction Générale des Marchés Publics est l'une des cinq Directions Générales du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

I.1 - MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

Aux termes du décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est chargée d'assurer :

- le conseil et l'assistance technique et juridique aux autorités contractantes et aux maîtres d'ouvrage, notamment pour la planification de la commande publique et l'appui à la budgétisation des commandes ;
- le suivi de l'obligation de passation de marché ;
- l'examen et l'authentification des dossiers d'appels d'offres ;
- l'examen des dossiers d'approbation des marchés, dans les cas prévus par la réglementation ;
- la centralisation et la publication des avis d'appels à la concurrence au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire ;
- le contrôle a priori et le contrôle a posteriori de la régularité des procédures de passation des marchés publics ;
- la validation des propositions d'attribution des marchés ainsi que l'autorisation des procédures dérogatoires ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution des marchés publics ;
- la centralisation et la diffusion de la réglementation ainsi que de toute autre information sur les marchés publics ;
- la réforme de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;
- l'encadrement et le contrôle du fonctionnement des Cellules de passation des marchés ;
- la création et la gestion des bases de données sur les marchés publics ;
- la production des statistiques et la réalisation d'études relatives aux marchés publics.

I.2 - ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

La Direction Générale des Marchés Publics est animée par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint.

Les structures rattachées au Directeur Général sont :

- douze (12) Directions Régionales (DR) des Marchés Publics ;
- le Service Financier et des Moyens Généraux ;
- le Service des Ressources Humaines ;
- le Service Central du Courrier ;
- le Service Social.

La DGMP comprend cinq (5) Directions Centrales :

- La **Direction de la Réglementation et des Régimes Particuliers**. Elle comprend deux (2) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction de la Réglementation et des Avis juridiques ;
 - ✓ la Sous-direction des Régimes Particuliers.
- La **Direction des Procédures et Opérations**. Elle comprend quatre (04) Sous-directions et une (1) Cellule :
 - ✓ la Sous-direction de la Préparation de la Commande Publique ;
 - ✓ la Sous-direction du Contrôle des Opérations ;
 - ✓ la Sous-direction des Procédures Dérogatoires ;
 - ✓ la Sous-direction de l'Approbation des Marchés ;
 - ✓ la Cellule de Gestion des Opérations du Contrat de Désendettement et de Développement.

- La **Direction des Systèmes d'Information**. Elle comprend quatre (04) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction des Etudes et des Développements Informatiques ;
 - ✓ la Sous-direction des Infrastructures et du Réseau ;
 - ✓ la Sous-direction de l'Administration du SIGOMAP ;
 - ✓ la Sous-direction de l'Exploitation des Applicatifs.
- La **Direction de la Formation, de la Communication et de la Qualité**. Elle comprend deux (2) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction de la Formation et de la Documentation ;
 - ✓ la Sous-direction de la Communication ;
 - ✓ la Sous-direction de la Qualité et de la Normalisation.
- La **Direction des Statistiques et des Etudes**. Elle comprend deux (2) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction des Etudes et de la Prospective ;
 - ✓ la Sous-direction des Statistiques.

ORGANIGRAMME DE LA DGMP

MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES
MARCHÉS PUBLICS

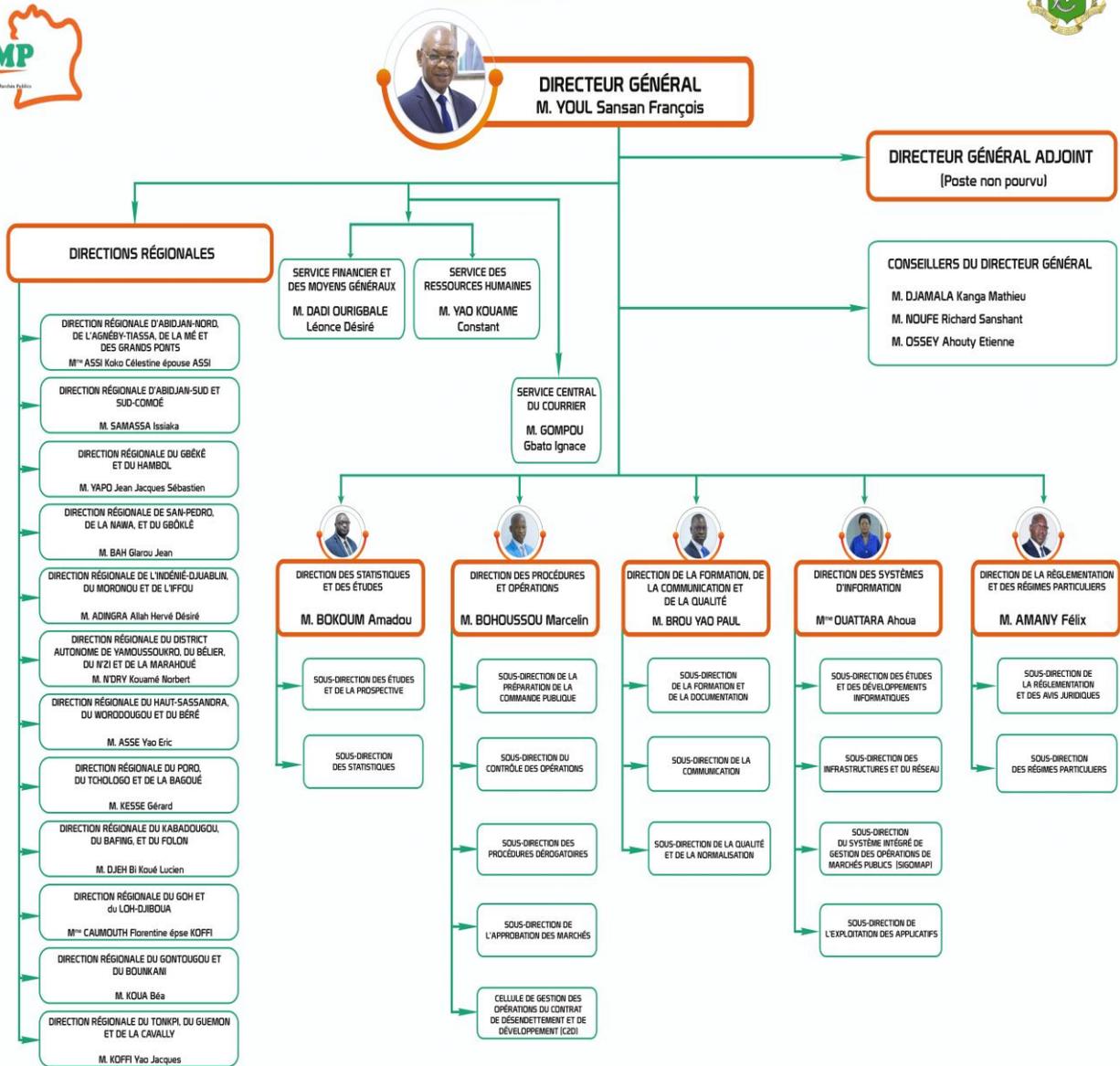


RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



ORGANIGRAMME DE LA DGMP



II. OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2022

Le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés publics constitue un enjeu important dans l'exécution du budget de l'Etat. Pour l'année 2022, la part du budget soumise à la passation de marchés publics s'élève à 4 658,2 milliards de FCFA sur le budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 9 901,1 milliards de FCFA, soit 47,05%. En 2021, cette part s'élevait à 4 127,9 milliards de FCFA et représentait 49,1% du budget national dont le montant adopté était de 8 398,9 milliards de FCFA.

La Direction Générale des Marchés Publics, de par ses missions, est un acteur important de l'exécution du budget de l'Etat.

A ce titre, sous la tutelle du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Marchés Publics s'est dotée d'un Plan d'Actions Stratégiques (PAS) pour l'exercice 2022, construit autour de deux (02) objectifs stratégiques déclinés en quatre (04) objectifs opérationnels et six (6) actions telles que présentées dans le tableau ci-après.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PROJETS	ACTIONS
Objectif stratégique 1 : Optimiser le système de gestion des marchés publics	OO1 : Accroître l'automatisation des opérations de passation des marchés publics	P1 : Poursuite de l'extension de la connexion du SIGMAP aux Établissements Publics Nationaux (EPN) et aux Collectivités	A1 : Connecter 50 Collectivités au SIGMAP
		P2 : Dématérialisation des processus et procédures de passation des marchés (e-procurement)	A2 : Développer la version 2 du SIGOMAP
		P3 : Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	A3 : Mettre à jour la BDPR
	OO2 : Améliorer la connaissance des procédures des marchés publics par les acteurs	P4 : Renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des marchés publics	A4 : Former 1000 acteurs des marchés à Abidjan et en Régions sur les décrets d'application du Code des marchés publics
Objectif stratégique 2 : Renforcer l'image de la DGMP	OO3 : Faire respecter les exigences normatives applicables à la DGMP	P5 : Maintien de la certification à la norme ISO 9001 version 2015	A5 : Réaliser l'audit de suivi (SGS)
	OO4 : Informer et sensibiliser les acteurs et partenaires du système des marchés publics	P6 : Renforcement du mécanisme de communication de la DGMP	A6 : Réaliser et diffuser la saison 2 de l'émission " Comprendre les marchés publics "

III. RESULTATS GLOBAUX

III.1 - ETAT D'EXECUTION DU PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES (PAS) 2022

Conformément aux objectifs, les résultats attendus de la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique (PAS) 2022 ont été réalisés à 100%. Ainsi, les six (06) actions sont complètement réalisées.

La situation de réalisation de ces actions se présente comme suit :

1. A1 : Connecter 50 collectivités au SIGMAP

La connexion des collectivités programmées est achevée. Soixante-onze (71) nouvelles collectivités ont été connectées pour cinquante (50) attendues, soit un surplus de 21 collectivités.

2. A2 : Développer la version 2 du SIGOMAP

Suite au développement effectué en 2022, une nouvelle version du SIGOMAP est disponible en ligne à l'adresse www.sigomap.gouv.ci . Pour l'année 2023, la version 2 du SIGOMAP sera lancée pour une cible de structures pilotes (5 ministères, 1 SODE et 1 Projet).

3. A3 : Mise à jour de la Banque des Données des Prix de Reference (BDPR) :

Les items et les prix de la BDPR ont été mis à jour. Sur 16 872 items de la BDPR, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ modification de la désignation de 1 074 items ;
- ✓ modification de la description de 8 706 items ;
- ✓ ajout de 127 nouveaux items ;
- ✓ mis à jour des prix de 4 883 items ;
- ✓ suppression de 79 items obsolètes.

4. A4 : Former 1000 acteurs des marchés à Abidjan et en Régions sur les décrets d'application du Code des marchés publics

La formation sur les décrets d'application du Code des marchés publics a effectivement été **réalisée**. A fin octobre 2022, 2 483 acteurs sont formés sur 1000 attendus, soit un surplus de 1 483 acteurs.

5. A5 : Réaliser l'audit de suivi (SGS)

L'audit de suivi à 24 mois a été réalisé par le cabinet SGS, du 17 au 19 octobre 2022. Au terme de cette évaluation, la DGMP a maintenu sa certification à la norme ISO 9001 version 2015, obtenue le 20 septembre 2020.

6. A6 : Réaliser et diffuser la saison 2 de l'émission "Comprendre les marchés publics"

Les capsules ont été réalisées et validées. La diffusion sera programmée au cours de l'année 2023. La diffusion de ces capsules permettra aux acteurs de comprendre l'environnement du système des marchés publics ainsi que l'importance du rôle de la DGMP.

L'état d'exécution des activités de la DGMP issues du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) consolidé du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat indique un taux d'exécution de 100%, les actions inscrites ayant été toutes réalisées à fin décembre 2022.

III.2 – GESTION DES OPERATIONS DE MARCHES PUBLICS

III.2.1 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES

Tableau 1 : Répartition des lignes à marché par type de structure à fin décembre 2022

TYPE DE STRUCTURE	NOMBRE DE LIGNES SOUMISES A MARCHÉ				TOTAL LIGNES PLANIFIEES			
	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%
Administration centrale	84 274	91,8	2 776 403 875 402	59,6	1 846	43,4	2 088 157 332 503	47,4
Collectivités territoriales	3 888	4,2	169 870 167 430	3,6	1 205	28,3	138 748 305 768	3,2
Etablissements Publics Nationaux	2 872	3,1	409 683 933 213	8,8	918	21,6	1 323 427 566 452	30,1
Sociétés d'Etat	762	0,8	1 302 244 096 598	28,0	288	6,8	852 464 765 497	19,4
TOTAL 2022	91 796	100,0	4 658 202 072 643	100,0	4 257	100,0	4 402 797 970 220	100,0
TOTAL 2021 (rappel)	82 982	100,0	4 127 925 273 319	100,0	4 511	100,0	2 926 226 033 831	100,0

Source : DGMP

Les lignes soumises à marchés issues du budget national sont au nombre de 91 796 en 2022 contre 82 982 en 2021, soit une hausse de 10,6%. Le montant de ces lignes est de 4 658,2 milliards de FCFA contre 4 127,9 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 12,8%.

Le nombre de lignes planifiées est de 4 257 pour un montant de 4 402,8 milliards de FCFA en 2022 contre 4 511 lignes pour un montant de 2 926,2 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 5,6%.

III.2.2 - APPROBATION DES MARCHES

- MARCHES APPROUVES PAR MODE DE PASSATION**

Tableau 2 : Répartition des marchés approuvés par mode à fin décembre 2020, 2021 et 2022

MODE	décembre -20				décembre -21				décembre-22			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	4 996	83,0	1 868 770 100 482	98,7	3 997	78,3	823 911 375 707	96,5	5 169	81,7	1 138 096 195 566	97,4
Appel d'offres ouvert	2 135	35,5	689 307 113 343	36,4	1 903	37,3	392 673 355 693	46,0	2 426	38,3	431 042 647 015	36,9
Appel d'offres restreint	1019	16,9	652 368 219 046	34,4	441	8,6	130 194 264 472	15,2	715	11,3	320 160 233 800	27,4
Sous total procédures concurrentielles	3 154	52,4	1 341 675 332 389	70,8	2 344	45,9	522 867 620 165	61,2	3 141	49,6	751 202 880 815	64,3
Marchés de Gré à gré	609	10,1	240 788 139 361	12,7	251	4,9	95 619 495 907	11,2	333	5,3	154 876 495 541	13,3
Avenants	347	5,8	147 279 486 137	7,8	302	5,9	88 040 839 513	10,3	323	5,1	79 605 206 338	6,8
Conventions	129	2,1	74 980 383 169	4,0	146	2,9	55 807 903 421	6,6	193	3,0	56 100 682 453	4,8
Lettres de commande valant marchés	757	12,6	64 046 759 426	3,4	954	18,7	61 575 516 701	7,2	1 179	18,6	96 310 930 419	8,2
Sous total procédures non concurrentielles	1 842	30,6	527 094 768 093	27,9	1 653	32,4	301 043 755 542	35,3	2 028	32,0	386 893 314 751	33,1
PROCEDURES SIMPLIFIEES	1 024	17,0	25 197 727 184	1,3	1 110	21,7	30 045 984 867	3,5	1 161	18,3	30 924 736 654	2,6
Procédures simplifiées à compétition limitée	780	13,0	17 803 802 978	0,9	880	17,2	22 511 320 193	2,6	745	11,7	17 854 113 066	1,5
Procédures simplifiées à compétition ouverte	244	4,0	7 393 924 206	0,4	230	4,5	7 534 664 674	0,9	416	6,6	13 070 623 588	1,1
TOTAL	6 020	100	1 893 967 827 666	100	5 107	100	853 957 360 574	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100

Source : DGMP

Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2022, s'élève à 1 169,0 milliards de FCFA contre 854,0 milliards de FCFA à fin décembre 2021, soit une hausse de 36,9%. En nombre, 6 330 marchés ont été approuvés à fin décembre 2022, contre 5 107 à la même période en 2021, soit une hausse de 23,9%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 64,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2022, contre 61,2% à fin décembre 2021, soit une hausse de 3,1 points. En nombre, elles représentent 49,6% des marchés approuvés en 2022 contre 45,9% en 2021, enregistrant une hausse de 3,7 points.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles représentent 33,1% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2022, contre 35,3% à fin décembre 2021, soit une baisse de 2,2 points. En nombre, elles représentent 32,0% des marchés approuvés en 2022 contre 32,4% en 2021, enregistrant une légère baisse de 0,4 point.

- **POINT DES MARCHES DE GRE A GRE**

Le nombre de marchés de gré à gré s'élève 333 pour un montant global de 154,88 milliards de FCFA, représentant 13,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2022. A fin décembre 2021, ce sont 251 marchés pour un montant global de 95,62 milliards de FCFA, représentant 11,1% du montant des marchés qui ont été enregistrés. On note ainsi une hausse, en nombre de 32,7% et en valeur de 62,0%. Ces hausses s'expliquent essentiellement par la prise en charge des dépenses urgentes liées d'une part, à la réhabilitation de casernes militaires et d'autre part, à la réhabilitation de complexes hôteliers et à des travaux de bitumage en prélude à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023.

- **MARCHES APPROUVES PAR TYPE**

Tableau 3 : Marchés approuvés par type à fin décembre 2021 et 2022

TYPE	2021				2022				VARIATION (2022-2021) (%)	
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	MT
Travaux	1 541	30,2	467 149 536 920	54,7	2 278	36,0	611 118 246 254	52,3	47,8	30,8
Fournitures	1 539	30,1	137 285 295 657	16,1	1 735	27,4	240 809 634 484	20,6	12,7	75,4
Prestations	1 071	21,0	187 947 011 296	22,0	1 130	17,9	220 782 121 063	18,9	5,5	17,5
Lettres de commande valant marchés (LCVM)	956	18,7	61 575 516 701	7,2	1 187	18,8	96 310 930 419	8,2	24,2	56,4
TOTAL	5 107	100,0	853 957 360 574	100,0	6 330	100,0	1 169 020 932 220	100,0	23,9	36,9

Source : DGMP

L'analyse des marchés par type montre qu'en valeur, les marchés de travaux demeurent les plus importants avec 52,3% des marchés approuvés contre 54,7% en 2021, soit une baisse de 2,4 points. Les marchés de fournitures suivent avec 20,6% contre 16,1% en 2021, soit une hausse de 4,5 points. Les marchés de prestations, représentant 18,9%, sont en baisse de 3,1 points par rapport à 2021 où ils représentaient 22,0%.

- **REPARTITION DES MARCHES APPROUVES PAR CATEGORIE D'ENTREPRISES**

Tableau 4 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin décembre 2021 et 2022

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin décembre 2021						Fin décembre 2022					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	1 606	83,0	3 853	75,4	431 242 359 339	50,5	1 792	76,3	4 563	72,1	538 982 495 431	46,1
Autres entreprises	328	17,0	1 254	24,6	422 715 001 235	49,5	556	23,7	1 767	27,9	630 038 436 789	53,9
TOTAL	1 934	100	5 107	100	853 957 360 574	100	2 348	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100

Source : DGMP

La part, en valeur, des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 50,5% à fin décembre 2021 à 46,1% à fin décembre 2022, soit une baisse de 4,4 points. Malgré cette baisse, ce taux de participation des PME à la commande publique reste significativement supérieur au seuil minimal réglementaire de 30%. Ceci traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

- **CONCENTRATION DES MARCHES PUBLICS**

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise). Cet indice affiche une valeur de 0,004 en 2022, identique à celui de 2021, ce chiffre témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

• **DELAIS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

Tableau 5 : Délais de passation des marchés publics à fin décembre 2021 et 2022

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais de référence (en jours)	Délais moyens (en jours)	
			2021	2022
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	7,6	9,9
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	24,4	21,3
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	9,8	12,3
Demande d'avis de non objection	3	3	7,4	6,9
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	5	6,1	6,3
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3,0	3
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7,0	7
Signature de l'attributaire du marché	3	3	7,9	8,7
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	7,1	5,2
Approbation du marché	24	7	8,4	8,3
Notification de l'approbation du marché	3	3	3,0	3
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	91,7	91,9

Source : DGMP

Le délai moyen de passation des marchés est passé de 91,7 jours à fin décembre 2021 à 91,9 jours à fin décembre 2022, soit une hausse de 0,2 jour.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de publication ou de programmation des avis d'appel d'offres est passé de 24,4 jours à fin décembre 2021 à 21,3 jours à fin décembre 2022, soit une baisse de 3,1 jours ;
- le délai de demande d'Avis de Non Objection (ANO) est passé de 7,4 jours à fin décembre 2021 à 6,9 jours à fin décembre 2022, soit une baisse de 0,5 jour ;
- le délai de signature de l'autorité contractante et numérotation du marché est passé de 7,1 jours à fin décembre 2021 à 5,2 jours à fin décembre 2022, soit une baisse de 1,9 jour ;
- et le délai d'approbation du marché est passé de 8,4 jours à 8,3 jours, soit une baisse de 0,1 jour.

Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), qui est passé de 7,6 jours à 9,9 jours, le délai des travaux des Commissions d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), qui est passé de 9,8 jours à 12,3 jours, le délai de traitement de la demande d'ANO, qui est passé de 6,1 jours à 6,3 jours, et le délai de signature de l'attributaire du marché qui est passé de 7,9 jours à 8,7 jours.

IV. ACTIVITES DES SERVICES RATTACHES AU DIRECTEUR GENERAL

IV.1 - ACTIVITES DU SERVICE CENTRAL DU COURRIER

Le Service Central du Courrier de la DGMP est chargé d'assurer :

- la gestion du courrier des services ;
- la traçabilité et la sécurisation de l'information à travers l'administration de la base de données de gestion du courrier (SIGMAP-Courrier).

❖ Bilan des courriers traités

En 2022, la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a enregistré **12 319** courriers arrivés, dont **8 522** soumis à une réponse soit 69,2% et **3 797** à titre d'information soit 30,8%. A titre de rappel, en 2021, la DGMP avait enregistré **9 607** courriers dont **5 922** ont fait l'objet de réponses et **3 685** courriers à titre d'information.

Pour les **8 522 courriers nécessitant une réponse écrite** en 2022, 7 039, soit 82,6% ont été signés par le DGMP et 1 483, soit 17,4% par le Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Les courriers soumis à la signature du DGMP sont encadrés dans un délai de traitement, on dénombre **5 020** courriers traités dans le délai règlementaire (**71%**) et **2 019** courriers traités hors délai (**29%**).

Tableau 6 : Récapitulatif et comparaison du nombre de courriers traités en 2021 et 2022

ANNEE DE GESTION	NOMBRE DE COURRIERS RECEPTIONNES	NOMBRE DE COURRIERS INSTRUITS	NOMBRE DE COURRIERS A TITRE D'INFORMATION	NOMBRE DE COURRIERS SIGNES PAR LA DGMP	NOMBRE DE COURRIERS SIGNES PAR LE CABINET DU MBPE	OBSERVATIONS
2021	9 607	5 922	3 685	4 773	1 149	On note une augmentation de 2 712, soit 28,2% du nombre de courriers réceptionnés au titre de l'année 2022.
2022	12 319	8 522	3 797	7 039	1 433	
Variation (%)	+28,2	+43,9	+3,0	+47,5	+24,7	

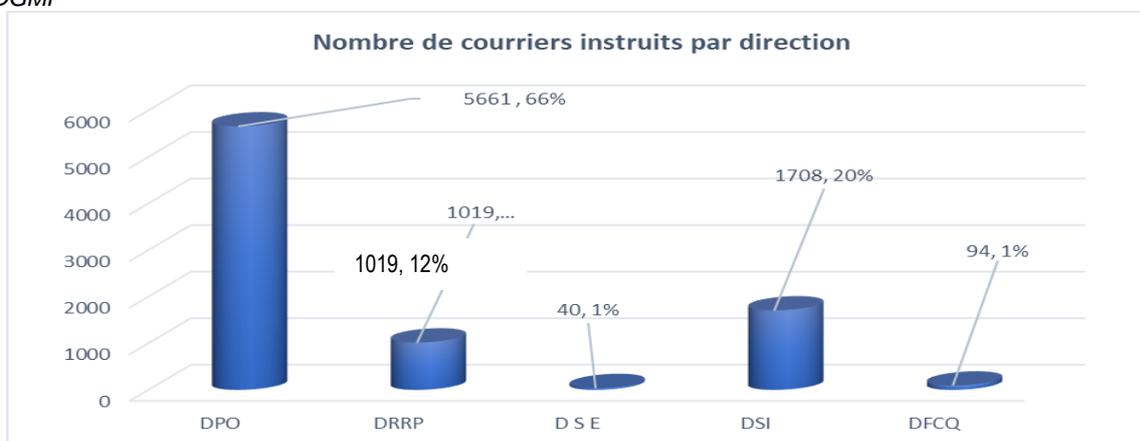
Source : DGMP

❖ Courriers instruits par Direction

Tableau 7 : Récapitulatif et comparaison du nombre de courriers traités par Direction

ANNEE DE GESTION	DPO	DRRP	DSE	DSI	DSIFC	TOTAL
2021	3 906	787	26	1 203		5 922
2022	5 661	1 019	40	1 708	94	8 522
Variation (%)	+44,9	+29,5	+53,8	+49,8		+43,9

Source : DGMP



IV.2 - ACTIVITES DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

1. Répartition comparative du personnel par catégories socioprofessionnelles au titre des années 2021 et 2022

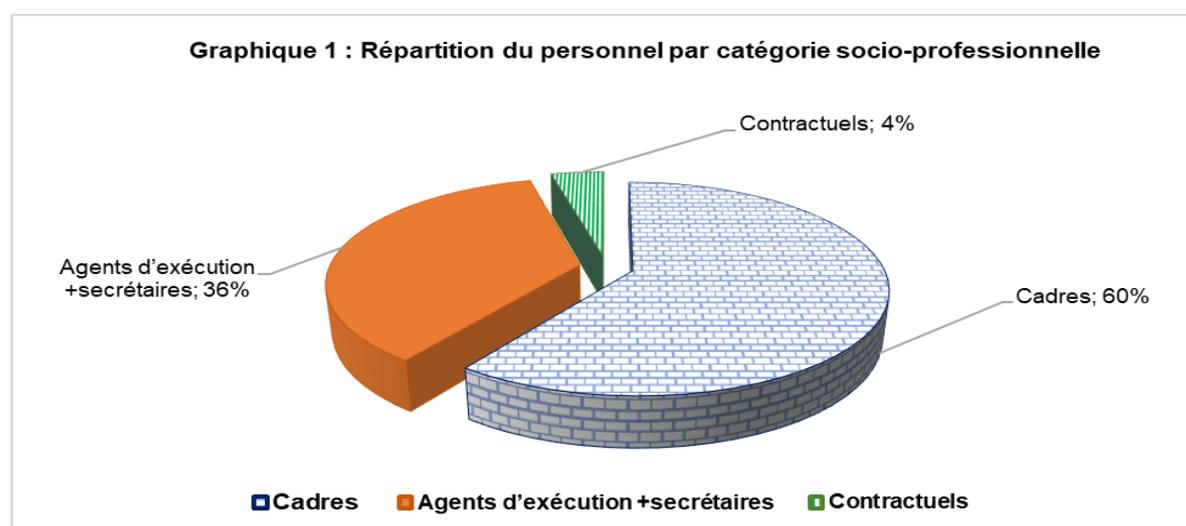
L'effectif en 2022 du personnel de la DGMP est de 426 contre 314 agents en 2021, soit une augmentation de 35,7%. Il est constitué de 407 fonctionnaires et 19 contractuels. L'effectif se répartit comme suit :

Tableau 8 : Répartition du personnel par catégorie socio-professionnelle (2021 et 2022)

CATEGORIE	2021		2022		VARIATION (%)
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	
Cadres	204	65%	254	60%	+24,5
Agents d'exécution et secrétaires	101	32%	153	36%	+51,5
Contractuels	9	3%	19	4%	+111,1
TOTAL	314	100%	426	100%	+35,7

Source : SRHMG

La hausse la plus significative est de 111,1%, enregistrée chez les agents contractuels. Elle résulte de recrutements nouveaux. Les 254 cadres contre 204 cadres en 2021 sont constitués de 182 Administrateurs et Attachés (toutes options confondues), 58 Ingénieurs (toutes options confondues) et 14 cadres de diverses autres catégories professionnelles.



Les cadres représentent ainsi 60% des agents de la Direction Générale des Marchés Publics, en raison de l'activité intellectuelle importante à réaliser.

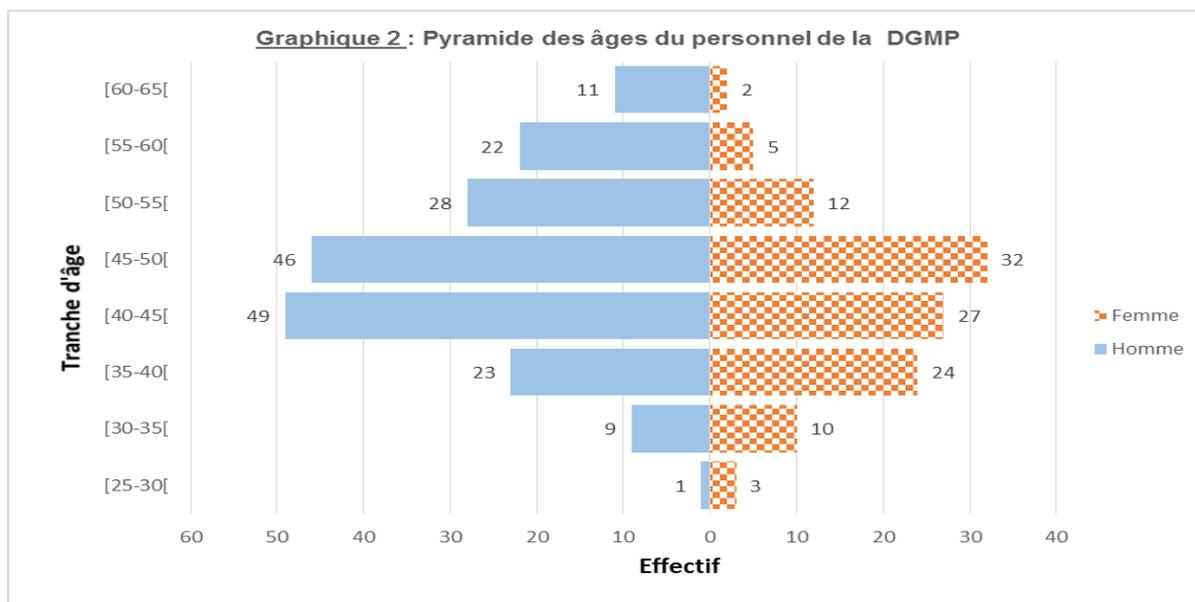
2. Répartition du personnel 2022 par classe d'âge et par sexe

Tableau 9 : Répartition du personnel par classe d'âge et par sexe

CLASSE D'AGE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
[20-25[3	1	4
[25-30[4	12	16
[30-35[25	28	53
[35-40[32	41	73
[40-45[69	37	106
[45-50[48	37	85
[50-55[33	16	49
[55-60[22	5	27
[60-65[11	2	13
TOTAL	247	179	426
%	58,0%	42,0%	100,0%

Source : SRHMG

L'effectif du personnel est constitué de 58,0% d'hommes et 42,0% de femmes avec une moyenne d'âge de 42,7 (43) ans.



Le tableau et le graphique ci-dessus indiquent que l'effectif du personnel dans la tranche d'âge de 35 à 55 ans est de 313 agents et représente 73,6% de l'effectif total. Ce qui explique la forme de la pyramide des âges.

Dans les 5 années à venir, au moins 13 agents seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

3. Gestion administrative du personnel

Il s'agit d'activités administratives réalisées ou initiées par le Service des Ressources Humaines. Ce sont notamment :

- **Les mouvements du personnel en 2022**

L'effectif du personnel a été affecté par 1 cas de mutation, 1 affectation, 6 mises en formation, 8 mises à disposition dans d'autres structures publiques, 1 cas de mise à la retraite et 1 décès.

- **Les mesures disciplinaires 2022**

Il s'agit des mesures qui ont été prises à l'encontre de certains agents pour mauvaise conduite. 1 cas de traduction devant le Conseil de Discipline de la Fonction Publique a été enregistré.

- **La production d'actes administratifs et réglementaires en 2022**

Le bilan des actes administratifs est indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Point des actes administratifs produits par la DGMP en 2022

ACTES ADMINISTRATIFS	TOTAL
CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE	99
NOTE D'AFFECTATION / NOTE DE SERVICE	01
AUTORISATION D'ABSENCE	242
ORDRE DE MISSION	22
AUTORISATION DE PARTICIPATION A DES EVENEMENTS HORS DGMP	--
CERTIFICAT DE CESSATION DE SERVICE (CONGE ANNUEL)	211
CERTIFICAT DE CESSATION DE SERVICE (CONGE DE MATERNITE)	04
CERTIFICAT DE REPRISE (CONGE ANNUEL)	211
CERTIFICAT DE REPRISE (CONGE DE MATERNITE)	02
ATTESTATION DE PRESENCE	106
ATTESTATION DE TRAVAIL	46
ATTESTATION ADMINISTRATIVE POUR PRÊT BANCAIRE	--
ENGAGEMENT DE DOMICILIATION DE SALAIRE	--
CERTIFICAT DE NON JOUISSANCE DE CONGE ANNUEL	01
ATTESTATION DE FIN DE STAGE	--
CONGE MALADIE	00
ARRÊT DE TRAVAIL	--
TOTAL DOCUMENTS ELABORES	945

Source : DGMP

Il ressort du tableau que 945 actes ont été produits, dominés par les autorisations d'absence (25,6%) ; suivies des certificats de cessation de service (22,3%) et des certificats de reprise de service (22,3%).

- **La gestion des archives 2022**

Il s'agit d'archivage des dossiers du nouveau personnel. On en dénombre 99 au titre de l'année 2022.

4. Activités sociales

Il s'agit d'actions réalisées à l'endroit du personnel :

- 5 cérémonies organisées par la DGMP pour le personnel, dont notamment la célébration de l'an 1 de la présence de la DGMP dans ses nouveaux locaux de Cocody, Riviera-Bonoumin, le 22 juillet 2022, la Journée internationale des Droits de la Femme le 8 mars, la Fête des mères etc. (citer)
- 5 cas de dons faits par la DGMP à l'occasion d'évènements heureux ou malheureux. (citer)

IV.3- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES DES MARCHES PUBLICS

1. Présentation et missions des Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP)

Les Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP) ont été créées à partir de l'année 2002, pour déconcentrer la fonction « **marchés publics** » gérée jusqu'à cette époque par la Direction des Marchés Publics, structure centrale basée à Abidjan. Elles assurent la mission de contrôle en région dans le système des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 16 de l'Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics. D'une manière générale, elles veillent au respect de l'obligation de passer marché dans leurs zones de compétence.

Les missions prioritaires confiées aux Directions Régionales des marchés publics sont résumées comme suit :

- faire respecter les dispositions du Code des marchés publics en région ;
- apporter l'appui technique nécessaire aux structures locales assujetties au Code des marchés publics, en vue du respect de l'obligation de passer marché au regard du Code des marchés Publics ;
- former les acteurs locaux (administrateurs de crédits délégués, ordonnateurs, collectivités territoriales et opérateurs économiques, etc.) aux procédures des marchés publics.

Dans l'accomplissement de ses missions, les Directions Régionales des marchés publics ont pour tâches quotidiennes :

- la validation des plans de passation des marchés (PPM) ;
- la validation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) ;
- le contrôle de la phase de passation et d'attribution des marchés publics ;
- la validation et la numérotation des projets de marchés ;
- la validation des dossiers d'approbation ;
- l'instruction des demandes de procédures dérogatoires (marchés de gré à gré, appel d'offres restreints, conventions, etc.) et de résiliation ;
- la formation des acteurs des marchés publics.

Le décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 organisant le Ministère en charge du Budget, prescrit que la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) compte 12 Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP). Cependant, au titre de l'année 2022, ce sont 9 DRMP qui étaient fonctionnelles. Ce sont :

1. DRMP Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou),
2. DRMP Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord),
3. DRMP Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud),
4. DRMP Vallée du Bandama (Bouaké),
5. DRMP Sassandra-Marahoué et Woroba Est (Daloa),
6. DRMP Savanes (Korhogo),
7. DRMP Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man),
8. DRMP Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pedro),
9. DRMP Lacs (Yamoussoukro).

La localité entre parenthèses est le siège de chaque DRMP.

2. Activités réalisées par les Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP)

Le point des activités réalisées concerne :

- la situation des marchés approuvés,
- et les gains réalisés à l'occasion des opérations de marchés.

2.1- Approbation des marchés en régions

➤ Bilan des marchés passés en régions en 2022

Le tableau ci-dessous présente la situation par Direction Régionale.

Tableau 11 : Marchés approuvés en région en 2022

DIRECTION REGIONALE	PROCEDURE CLASSIQUE		PROCEDURE SIMPLIFIEE		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	214	10,9	0	0	214	10,7
	8 523 234 781	9,4	0	0	8 523 234 781	9,3
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan-Nord)	161	8,2	10	23,3	171	8,6
	5 288 189 356	5,9	124 652 944	11,3	5 412 842 300	5,9
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan-Sud)	276	14,1	2	4,7	278	13,9
	17 781 861 042	19,7	118 758 573	10,8	17 900 619 615	19,6
Vallée du Bandama (Bouaké)	199	10,2	25	58,1	224	11,2
	6 975 363 690	7,7	677 314 188	61,4	7 652 677 878	8,4
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	218	11,1	0	0	218	10,9
	8 796 690 893	9,7	0	0	8 796 690 893	9,6
Savanes (Korhogo)	209	10,7	5	11,6	214	10,7
	10 569 601 642	11,7	175 464 310	15,9	10 745 065 952	11,7
Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man)	275	14,1	0	0	275	13,8
	9 127 850 342	10,1	0	0	9 127 850 342	10,0
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pedro)	164	8,4	1	2,3	165	8,3
	6 150 020 233	6,8	7 179 262	0,7	6 157 199 495	6,7
Lacs (Yamoussoukro)	240	12,3	0	0	240	12,0
	17 151 344 453	19,0	0	0	17 151 344 453	18,8
TOTAL	1 956	100,0	43	100,0	1 999	100
	90 364 156 432	100,0	1 103 369 277	100	91 467 525 709	100

Source : DGMP

Pour la gestion 2022, 1 999 marchés d'un montant de 91,5 milliards de FCFA ont été approuvés en région sur un total de 6 330 marchés approuvés, d'une valeur de 1 169,0 milliards de FCFA. Ces marchés représentent 31,6% en nombre et 7,8% en valeur des marchés approuvés.

Le montant des marchés approuvés le plus élevé en région est celui de la DR des Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud) qui est de 17,8 milliards de FCFA, soit 19,6%, suivi de celui des Lacs (Yamoussoukro) qui s'élève à 17,2 milliards de FCFA, soit 18,8%.

En nombre, la DR des Lagunes, Abidjan-Sud et Sud-Comoé (Abidjan-Sud) et celle des Montagnes, Woroba-Ouest et du Denguélé (Man) sont en tête avec respectivement 278 et 275 marchés. Les deux DR cumulent 27,7% des marchés approuvés. La DR des Lacs (Yamoussoukro) suit avec 240 marchés, soit 12,0% du nombre total des marchés approuvés.

➤ **Bilan comparatif des marchés passés en régions (2021-2022)**

Tableau 12 : Variation en nombre et en montant des marchés approuvés entre 2021 et 2022

DIRECTION REGIONALE	NOMBRE		Taux de variation 2021-2022 (%)	MONTANT (FCFA)		Taux de variation 2021-2022 (%)
	2021	2022		2021	2022	
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	157	214	+36,3	5 577 561 043	8 523 234 781	+52,8
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan-Nord)	136	171	+25,7	4 158 236 273	5 412 842 300	+30,2
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan-Sud)	236	278	+17,8	16 130 637 423	17 900 619 615	+11,0
Vallée du Bandama (Bouaké)	146	224	+53,4	5 792 159 913	7 652 677 878	+32,1
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	190	218	+14,7	6 475 623 557	8 796 690 893	+35,8
Savanes (Korhogo)	179	214	+19,6	12 944 008 568	10 745 065 952	-17,0
Montagnes, Woroba Ouest et Denguélé (Man)	201	275	+36,8	6 707 410 514	9 127 850 342	+36,1
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	161	165	+2,5	4 632 703 308	6 157 199 495	+32,9
Lacs (Yamoussoukro)	247	240	-2,8	16 510 421 683	17 151 344 453	+3,9
TOTAL	1 653	1 999	+20,9	78 928 762 282	91 467 525 709	+15,9

Source : DGMP

Le tableau indique que les marchés approuvés ont augmenté de 20,9% en nombre et de 15,9% en valeur.

Dans les détails, en nombre, on observe des hausses dans huit (8) Directions Régionales, dont les plus importantes sont enregistrées dans les DR Vallée du Bandama (Bouaké) (+53,4%), Montagnes, Woroba Ouest et Denguélé (Man) (+36,8%), Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou) (+36,3%).

En nombre, huit (8) Directions Régionales ont enregistré des hausses. Les plus importantes sont observées dans les DR Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou) (+52,8%), Montagnes, Woroba Ouest et Denguélé (Man) (+36,1%), Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa) (+35,8%), Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro) (32,9%). Seule la DR de Korhogo enregistre une baisse (-17,0%).

2.2- Gains réalisés sur la passation des marchés publics en régions

Les gains budgétaires résultent de la différence entre l'estimation administrative des opérations et le montant des marchés attribués.

Tableau 13 : Economies budgétaires réalisées en 2022 par DRMP

N°	Direction Régionale	Estimation	Attributions	Gains	Taux (%)
1	ABENGOUROU	5 658 078 000	5 452 161 441	205 916 559	3,6
2	ABIDJAN NORD	11 681 121 618	9 385 873 719	2 295 247 899	19,6
3	ABIDJAN SUD	17 538 862 735	16 025 002 501	1 513 860 234	8,6
4	BOUAKE	7 503 257 176	6 795 916 543	707 340 633	9,4
5	DALOA	10 256 444 410	8 952 229 035	1 304 215 375	12,7
6	KORHOGO	11 330 529 869	10 375 513 284	955 016 585	8,4
7	MAN	9 627 957 617	9 159 507 692	468 449 925	4,9
8	SAN PEDRO	13 922 945 961	12 828 050 727	1 094 895 234	7,9
9	YAMOUSSOUKRO	13 455 598 587	12 144 781 078	1 310 817 509	9,7
TOTAL 2022		100 974 795 973	91 119 036 020	9 855 759 953	9,8
TOTAL 2021		80 473 974 448	73 706 775 400	6 767 199 048	8,4
VARIATION		25,5%	23,6%	45,6%	

Source : DRMP

En 2022, le montant total des estimations administratives des opérations de marchés en région est de 101,0 milliards de FCFA. Le montant des marchés attribués s'élève à 91,1 milliards de FCFA, permettant de réaliser les gains d'un montant de 9,86 milliards de FCFA, contre 6,8 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 45,6%. Ce gain représente 9,7% des estimations administratives. Le gain le plus important a été réalisé dans la DR Abidjan Nord où il représente 19,6% du montant de l'estimation administrative.

V. ACTIVITES DES DIRECTIONS CENTRALES

Les activités des Directions Centrales sont présentées sous l'empire du décret n°2019-1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Ce décret a été abrogé par le décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille. La réorganisation de la DGMP à travers ledit décret n'a pu se faire.

V.1 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES REGIMES PARTICULIERS

V.1.1 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES REGIMES PARTICULIERS

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- le traitement des demandes d'autorisation de passer des conventions entre personnes morales de droit public ;
- la gestion des incidents dans l'exécution des marchés publics et des conventions (avenant et résiliation) ;
- le suivi de l'application des actes de résiliation et des décisions de sanction de toute nature prises par les instances habilitées.

La Sous-direction comprend trois (3) Services :

- le Service des avenants ;
- le Service des conventions ;
- le Service des résiliations.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

2.1 - Au titre des avenants

Au titre de l'exercice 2022, 662 requêtes d'autorisation de passer des avenants ont été adressées à la DGMP contre 533 requêtes en 2021. De ces demandes, 645 requêtes, réparties comme suit, ont fait l'objet d'instruction :

- 367 demandes d'autorisation de passer des avenants sans incidence financière portant sur 458 marchés ;
- 278 demandes d'autorisation de passer des avenants avec une incidence financière portant sur 318 marchés.

La DGMP a autorisé la passation de 287 avenants sans incidence financière.

Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, sur proposition de la DGMP, a autorisé la passation de 176 avenants avec incidence financière, pour un montant total de 175 432 342 976 FCFA. Le montant total des marchés de base concernés est de 1 011 129 262 727 FCFA. Le taux moyen des avenants accordés, en nombre, est de 63,3%.

21 demandes d'avenants, avec incidence financière d'un montant de 58 637 125 835 FCFA, ont été refusées.

Tableau 14 : Etat comparatifs des avenants au titre des années 2021 et 2022

Type d'avenants	Requête d'avenant reçue	Marchés de base		Accord			Refus		
		Nombre	Montant (FCFA)	DGMP	Ministre		Nombre	Montant (FCFA)	
					Nombre	Montant (FCFA)			
Avenant avec incidence financière	2022	278	318	1 011,13		176	175,43	21	58,64
	2021	211	248	989,17		113	99,30	24	35,73
Avenant sans incidence financière	2022	367	458	-	287	-	-	-	-
	2021	289	396		246				
TOTAL	2022	645	776	1 011,13	287	176	175,43	21	58,64
	2021	500	644	989,17	246	113	99,30	24	35,73

Source : DGMP

NB : Les montants sont en milliards de FCFA

2.2 - Au titre des conventions

Au 31 décembre 2022, 130 requêtes d'autorisation de passer des conventions ont été adressées à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), par les autorités contractantes.

L'issue du traitement des requêtes est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Bilan comparatif de gestion des conventions 2021 - 2022

	Requête traitée	Convention accordée	Montant des Conventions accordées (FCFA)	Convention rejetée
2022	130	100	120 425 686 059	4
2021	144	100	78 999 930 758	44
Variation (2022-2021)	-14	0	+41 425 755 301	-40

Source : DRRP/SDRP

Ainsi, 100 demandes ont été autorisées par la DGMP pour un montant global de 120 425 689 059 FCFA, soit une hausse de 52,4% du montant enregistré en 2021 qui s'est établi à 78 999 930 758 FCFA.

4 requêtes ont fait l'objet de rejet et l'issue de 26 requêtes n'est pas déterminée car faisant l'objet de demandes de pièces complémentaires ou d'invitations à des séances de travail.

2.3 - Au titre des résiliations

143 requêtes de résiliation concernant 166 marchés ont fait l'objet d'instruction.

21 requêtes relatives à la résiliation de 56 marchés ont été retournées pour complément de pièces et 112 séances d'audition ont été tenues. Suite à ces auditions, la procédure de résiliation de 30 marchés a été suspendue car l'audition des parties a abouti à des conciliations (accord de délais complémentaires aux titulaires) qui ont permis l'exécution de marchés.

65 marchés ont reçu des avis favorables pour la résiliation. De ces avis favorables, 50 marchés ont fait l'objet de résiliation dont :

- 18 marchés pour faute ;
- 32 marchés pour nécessités de service.

Le montant total des marchés résiliés est de 30 033 469 992 FCFA.

Les actes de résiliation de 15 marchés pour lesquels des avis de résiliation ont été émis par la DGMP sont en attente.

Tableau 16 : Synthèse de suivi des résiliations au titre de l'année 2022

Dossier traité	Marché à résilier	Avis favorable de la DMP	Marché dont la procédure de résiliation a été suspendue (conciliation des parties ayant abouti à l'exécution des marchés)	Marchés résiliés (acte de résiliation)	Dossier en cours de traitement
143	166	65	30	50	25 (18 marchés concernés)
90		120	15	93	3

Source : DRRP/SDRP

2.4- Au titre des mises en demeure

18 courriers de mises en demeure ont été transmis à la DGMP pour information.

V.1.2- ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES AVIS JURIDIQUES

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- l'élaboration des textes réglementaires pour la gestion des marchés publics ;
- la rédaction des projets d'avis et d'actes juridiques de toute nature requis de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- le traitement des questions contentieuses relevant de la compétence de la DGMP.

La Sous-direction comprend deux (2) services :

- Service des Avis Juridiques,
- Service de la Réglementation.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

2.1 - Au titre des avis juridiques

Au cours de l'exercice 2022, 207 requêtes ont été instruites contre 75 requêtes en 2021, soit une hausse de 176%. Ces requêtes sont réparties comme suit :

- 194 décisions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- 13 demandes d'avis juridiques.

➤ 194 décisions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;

En règle générale, ces requêtes ne nécessitent pas l'élaboration de projets de réponses. La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est toujours informée des décisions de l'Autorité de régulation dans le cadre de l'instruction des plaintes formulées à l'occasion de la passation des marchés. Cependant ces requêtes ont fait l'objet d'un examen approfondi afin d'apprécier l'opportunité des décisions prises par l'ANRMP.

➤ 13 demandes d'avis juridiques

Il s'agit de requêtes portant sur des questions diverses liées ou non aux marchés publics. Ainsi, en 2022, la DGMP a répondu à 13 demandes d'avis juridiques portant entre autres sur la question de l'activité d'intermédiation ou d'agent dans le cadre des marchés de défense, l'actualisation des prix du marché, l'appréciation des seuils de référence et des demandes de quitus de non redevance ANRMP. Le reste des requêtes portent sur des dénonciations, des demandes de réhabilitation, des demandes d'éclaircissement, de clarification ou d'interprétation et des demandes de sanction.

2.2 - Au titre de la réglementation

26 dossiers concernant des projets de textes et des avis juridiques ont été traités. Il s'agit notamment :

- de la Communication en Conseil des Ministres relative à la signature de la Convention cadre avec la Société NASLI HOLDING ;
- de l'Autorisation de passation de marchés publics dans les ambassades en prélude à l'actualisation du Guide des Payeurs ;
- du recueil des informations suite à l'évaluation des indicateurs de droits politiques et libertés publiques ;
- de l'Arrêté de nomination du Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du MSHPCMU ;
- de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre entre l'Etat de CI et l'ONAD ;
- de la demande de prolongation de la durée de validité de la Convention de financement relative à la tranche A du financement du Projet de Transport durable ;
- du contrat de l'entreprise Ginger dans le cadre de la construction et l'équipement de 4 piscines olympiques ;
- de la nomination du Responsable de la Cellule de passation des marchés publics ;

- de l'annulation de la décision n°071/2022/ANRMP/CRS du 10/06/2022 ;
- de la demande d'interdiction de toute participation aux procédures de marchés publics ;
- de la demande d'arrêté de nomination du Responsable de la cellule de passation des marchés publics ;
- de la restructuration de l'ADCI ;
- du rapport de la réunion de concertation des Unités nationales PPP dans l'UEMOA ;
- du contentieux opposant l'Ambassade de CI au Sénégal à la Société MYRAMAX ;
- du projet d'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique.

Le détail est indiqué en annexe 1.

V.2 - ACTIVITES DE LA DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS

V.2.1 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DU CONTRÔLE DES OPERATIONS

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- le suivi des activités des Cellules de passation des marchés publics;
- la validation des projets d'appels d'offres ;
- la vérification de la régularité des opérations de jugement des offres et d'attribution des marchés, dans le cadre des missions de contrôle a priori.

Elle comprend trois (3) services :

- le Service de la Préparation de la Commande ;
- le Service du Contrôle de la Régularité des Procédures ;
- le Service du Contrôle de la Régularité des Opérations sur Financements Extérieurs.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

2.1 - Au titre de la préparation de la commande

Il s'agit :

- des dossiers d'appels à concurrence (DAO de travaux, de fournitures, de services courants et de services intellectuels (Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) et de Demandes de Propositions (DP)) dans le cadre des opérations passées sur les lignes budgétaires de dotation supérieure ou égale au seuil de référence fixé à cent millions (100 000 000) de francs CFA), réceptionnés par la Direction en charge du contrôle des Marchés Publics ou soumis à la DGMP via l'applicatif SIGOMAP ;
- des dossiers d'appels à concurrence dans le cadre des opérations passées sur les dotations budgétaires inférieures au seuil de référence (décret n°2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le code des marchés publics) et plus précisément pour les acquisitions de travaux, de fournitures et de services courants en Procédures Simplifiées à compétition Limitées (PSL) et à compétition Ouvertes (PSO) ainsi que, les marchés de services de types intellectuels réceptionnés par la DGMP ou soumis à la DGMP via l'applicatif SIGOMAP ;
- des dossiers d'appel à concurrence des projets (opérations sur financements extérieurs) ;
- des requêtes afférentes aux modifications apportées aux dossiers d'appel à concurrence, aux reports de date d'ouverture des plis et aux annulations des appels à concurrence ;
- des appels d'offres restreints programmés dans le SIGMAP.

Au cours de la gestion 2022, 2 032 dossiers d'appel à concurrence ont été reçus et examinés. Ces dossiers sont composés de 479 dossiers relatifs aux projets soit, 23,6% du total des dossiers reçus et 1 553 dossiers au titre des autres Assujettis au Code des marchés publics (ministères, EPN, SODE, etc.), soit 76,4% dont 759 relatifs aux procédures simplifiées et 794 relatifs aux procédures classiques.

Par ailleurs, 121 requêtes dont 33 afférentes aux modifications apportées aux dossiers d'appel à concurrence ; 76 relatifs aux reports de date d'ouverture des plis et 12 au titre des annulations d'appel à concurrence et des autorisations de Commissions spéciales ont été instruites.

Enfin, 467 appels d'offres restreints ont fait objet de programmation dans le SIGMAP.

Tableau 17 : Dossiers et Avis d'appels à concurrence reçus en 2022

TYPE DE DOSSIERS	DOSSIER TRANSMIS		TOTAL
	Procédures classiques	Procédures simplifiées	
Travaux	244	110	354
Fournitures	266	445	711
Services Courants	77	153	230
Services intellectuels (AMI+DP)	207	51	258
TOTAL	794	759	1 553

Source : DPO /SDCO

NB : Dossiers d'appel à concurrence (cas des opérations passées sur des lignes budgétaires dont les crédits sont supérieurs ou égaux au seuil de référence)

Avis d'appel à concurrence reçus (cas des opérations passées sur des lignes budgétaires dont les crédits sont inférieurs au seuil de référence)

2.2 - Au titre du contrôle de la régularité des procédures

Au cours de la gestion 2022, 892 demandes d'avis contre 630 avis émis en 2021, ont été formulées. Ces demandes d'avis se répartissent entre le budget national (798 avis émis) et les financements extérieurs (94 avis).

a. Opérations financées sur le budget de l'Etat

Tableau 18 : Point des avis émis sur les opérations sur financements nationaux :

Type d'avis de la DMP	Nombre					Total
	AMI	Travaux	Fournitures	Prestations		
				intellectuelles	courantes	
Avis de Non Objection (ANO)	69	61	74	122	15	341
Avis d'Objection (AO)	69	128	114	107	39	457
TOTAL	138	189	188	229	54	798

Source : DGMP

Au titre des opérations sur financement national, **798** demandes d'avis à première demande, lors de la saisie de la DGMP par les autorités contractantes, ont été formulées dont :

- 341 avis de non objection (ANO), soit 42,7% ;
- et 457 avis d'objection (AO) émis, soit 57,3%.

Des avis rectificatifs peuvent être émis. Ainsi, 7 avis de non objection rectificatifs, soit 2,0% ont été émis.

Opérations ayant fait objet d'annulation par l'ANRMP en 2022

- 91 décisions contrôlées par le SCRP ont fait l'objet de saisine auprès de l'ANRMP :
 - pour les opérations soumises à l'ANO de la DGMP, sur 63 décisions rendues, 4 décisions ont nécessité la reprise des travaux de Commission d'Ouverture de plis et de Jugement des Offres (COJO), soit un taux de 6,34% ;
 - pour les opérations non soumises à l'ANO de la DGMP, sur 28 décisions rendues, 6 décisions ont nécessité la reprise des travaux de Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), soit un taux de 21,42%.

b. Opérations sur financements extérieurs

Les opérations passées sur financement extérieur en 2022 sont au nombre de 288 opérations contre 294 en 2021, soit une baisse de 2,04%. Ces opérations peuvent être regroupées comme suit :

Tableau 19 : Opérations passées sur financements extérieurs

Mode de passation	Nombre
Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI)	154
Demandes de Propositions (DP)	56
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	75
Appels d'Offres Restreints (AOR)	3
TOTAL	288

Source : SDCO/DPO

Relativement à la validation des propositions d'attribution faites par les Commissions d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), 94 avis ont été émis en 2022, dont (Voir détail dans le tableau ci-après) :

Tableau 20 : Point des avis émis sur les opérations sur financements nationaux :

Type d'avis de la DMP	Nombre					Total
	AMI	Travaux	Fournitures	Prestation		
				intellectuelle	courante	
Avis de Non Objection (ANO)	14	16	17	19	0	66
Avis d'Objection (AO)	3	11	9	5	0	28
TOTAL	17	27	26	24	0	94

Source : DGMP

Concernant les financements extérieurs, 94 demandes d'avis formulées ont abouti au traitement suivant :

- **66 avis de non objection** émis à première demande, lors de la saisie de la DGMP par les autorités contractantes, soit 70,2% ;
- **28 avis d'objection** émis lors de la saisie de la DGMP par les autorités contractantes, soit 29,8%.

Tableau 21 : Tableau récapitulatif des avis émis par la DGMP en 2022

Type d'Avis	Source de Financement	AMI	Travaux	Fournitures	Services Intellectuels	Services Courants	TOTAL
Avis de Non Objection (ANO)	Budget National	69	61	74	122	15	341
	Financements Extérieurs	14	16	17	19	0	66
	TOTAL	83	77	91	141	15	407
Avis d'Objection (AO)	Budget National	69	128	114	107	39	457
	Financements Extérieurs	3	11	9	5	0	28
	TOTAL	72	139	123	112	39	485
TOTAL	Budget National	138	189	188	229	54	798
	Financements Extérieurs	17	27	26	24	0	94

Source : SDCO/ DPO

V.2.2 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES PROCEDURES DEROGATOIRES

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge le traitement des demandes d'autorisation de recourir aux procédures dérogatoires et à la passation des marchés de type particulier.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service des procédures dérogatoires des opérations sur financement national ;
- le Service des procédures dérogatoires des opérations sur financements extérieurs.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

2.1- Au titre du traitement des requêtes des procédures dérogatoires

➤ Requêtes de procédures dérogatoires reçues

Au cours de l'année 2022, la Sous-direction des Procédures Dérogatoires a traité 1 028 requêtes portant sur des demandes d'autorisation de procédures dérogatoires. Le Service des procédures dérogatoires sur financement national a enregistré 824 requêtes alors que le Service des procédures dérogatoires sur financements extérieurs a traité 204 requêtes. Ces demandes d'autorisation de procédures dérogatoires sont relatives :

- aux marchés de gré à gré ;
- à la procédure d'appel d'offres restreint ;
- à la soumission de cotation, etc.

Par ailleurs, la Sous-direction a instruit 15 requêtes d'autorisation de passer des marchés de type particulier, notamment les accords-cadres, et 8 requêtes d'autorisation de maîtrise d'œuvre interne. Le point des requêtes traitées se présente comme suit :

Tableau 22 : Répartition par type des requêtes de procédures dérogatoires

Nature de la requête	Financement national		Financement Extérieur		Total requêtes traitées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Gré à gré national	300	36,4	137	67,2	437	42,5
Gré à gré préfinancement	51	6,2			51	5,0
Consultation restreinte	170	20,6	41	20,1	211	20,5
Demande de cotation	237	28,8	11	5,4	248	24,1
Mise à marché	43	5,2	15	7,3	58	5,6
Accord-cadre	15	1,8			15	1,4
Maîtrise d'œuvre interne	8	1,0			8	0,8
Total	824	100	204	100	1 028	100

Au titre de la gestion 2022, les requêtes de demandes d'autorisation de passer des marchés par voie de gré à gré sur financement national, au nombre de 437 représentent un taux de 42,5%, suivies des demandes de cotation (24,1%) et de consultation restreinte (20,5%). Les demandes de gré à gré sur préfinancement, représentent 5,0% de l'ensemble des requêtes traitées.

➤ Situation des procédures d'instruction

• Procédures simplifiées

La situation générale de l'instruction en procédures simplifiées des requêtes reçues est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 23 : Répartition par type des requêtes de procédures dérogatoires

	Opérations de Gré à gré			Appel d'offres restreint	
	Nb	%Nb	Montant	Nb	%Nb
Accords	68	86,1	54 039 573 103	64	84,2
Refus	11	13,9	697 650 637	12	15,8
TOTAL	79	100,0	54 737 223 740	76	100,0

Au titre de la gestion 2022, 68 demandes d'autorisation de passer des marchés par voie de gré à gré, soit 86,1% des requêtes, soumises à l'autorisation du Directeur Général des Marchés Publics, ont été accordés.

Ces autorisations portent sur des opérations d'un montant de 54 039 573 103 francs CFA TTC, sur un total de projets de marchés sollicités, d'une valeur globale de 54 737 223 740 francs CFA TTC.

Les demandes qui ont fait l'objet de rejet sont au nombre de 11, soit 13,92% des requêtes reçues, s'élève 697 650 637 francs CFA TTC.

S'agissant des appels d'offres restreints sollicités, 64 sur un total de 76 demandes ont eu l'avis favorable du DGMP.

- **Procédures classiques**

La situation générale de l'instruction en procédure classique des requêtes reçues est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 24 : Répartition par type de réponses des requêtes de procédures dérogatoires

	Opération de Gré à gré			Appel d'offres restreint	
	Nb	%Nb	Montant	Nb	%Nb
Accords	269	84,1	1 355 662 075 089	113	76,1
Refus	51	15,9	440 970 930 362	21	23,9
TOTAL	320	100,0	1 796 633 005 451	134	100,0

Au titre de la gestion 2022, 269 demandes d'autorisation de passer des marchés par voie de gré à gré, soit 84,1%, soumises à l'autorisation du Ministre chargé des Marchés publics, ont été accordées. Le montant de ces opérations s'élève à 1 355 662 075 089 F CFA, sur un total de projets de marchés sollicités, d'une valeur de 1 796 633 005 451 F CFA.

Les demandes qui ont fait l'objet de rejet, sont au nombre de 51, représentant 15,94% des requêtes reçues et s'élève à 440 970 930 362 F CFA.

Quant aux appels d'offres restreints sollicités, au nombre de 134, 113 ont eu l'avis favorable du Ministre.

V.2.3 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'APPROBATION

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction a en charge :

- la conception des dossiers-types d'appels d'offres ;
- la validation et la mise à jour des plans de passation des marchés publics ;
- l'appui technique à la préparation des missions de négociation des financements ;
- l'appui technique aux missions de négociation, d'évaluation et de revue des projets financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- la collecte et la centralisation des documents de financement des projets ;
- le traitement des dossiers d'approbation de marchés et de conventions ;
- la certification des copies de marchés.

Elle comprend deux (2) services :

- Service de la planification et de la gestion des opérations préparatoires ;
- Service du contrôle d'approbation des marchés.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

En plus des activités de planification déjà prises en compte au chapitre III.2.1, on peut retenir celles-ci.

2.1 - Participation aux Conférences budgétaires

Dans le cadre de la préparation du budget 2023, la DGMP a participé aux conférences budgétaires. Au terme de cette participation, un rapport général a été élaboré.

Des suggestions ont été émises en vue d'améliorer la participation de la DGMP à ces conférences. Ce sont :

- mettre à disposition la liste des participants et les documents y rapportant, deux (2) semaines avant la conférence;
- participer aux conférences internes des Ministères ;
- tenir une séance de travail avec les participants (instructions éventuelles) au plus tard deux (2) jours avant le début des conférences aux fins de leur donner les consignes et instructions éventuelles;
- transmettre les rapports le lendemain du passage de chaque cadre, en vue de l'élaboration du rapport général au plus tard une semaine après la date de clôture des conférences budgétaires.

Au regard des constats relevés lors de ces rencontres, des recommandations ont été formulées pour une meilleure implication des acteurs des marchés publics dans la contractualisation ; il s'agit de :

- former les Autorités Contractantes à l'utilisation du SIGOMAP ;
- sensibiliser les Responsables de Programmes au respect des procédures de passation des marchés publics ;
- mettre à jour la base de données par la production de certificats de clôture à l'effet d'en extraire les marchés achevés physiquement et financièrement, figurant encore sur la liste des marchés en souffrance ;
- sensibiliser les Autorités Contractantes à l'effet d'initier la procédure de résiliation des marchés en souffrance qui n'ont plus de raison d'être.

2.2 - Anticipation

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année budgétaire 2023 et en vue d'améliorer la capacité d'absorption des ressources affectées aux dépenses d'investissement, par lettre circulaire n°2128/PM-CAB du 11 octobre 2022, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a instruit les Ministres d'Etat et les Ministres de prendre les dispositions pour organiser par anticipation, les appels d'offres relatifs aux projets d'investissement.

Le bilan de la mise en œuvre de cette stratégie est indiqué dans les tableaux ci-après :

Tableau 25 : Point de l'ensemble des opérations reçues par la DGMP

Nature de dépenses	Total opérations reçues par la DGMP		Total opérations autorisées		Total opérations refusées	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Fonctionnement	329	70,3	326	71,5	3	25,0
Investissement	139	29,7	130	28,5	9	75,0
TOTAL	468	100	456	100	12	100

Source : DGMP/DPO

Au terme de la mise en œuvre de la stratégie d'anticipation, les requêtes adressées à la Direction des Marchés Publics (DGMP) ont porté sur quatre cent soixante-huit (468) opérations. La DGMP a autorisé la passation de quatre cent cinquante-six (456) opérations par anticipation soit 97,4% des requêtes. Ces autorisations portent sur cent trente-neuf (139) opérations relatives à des projets d'investissement et trois cent vingt-neuf (329) au titre du budget de fonctionnement.

Ces requêtes ont été formulées par vingt-huit (28) structures dont trois (3) Institutions, vingt-trois (23) Ministères, un District et une Société d'Etat.

2.3 - Validation des Dossiers-Types d'Appels d'Offres (DTAO)

Suite aux réformes qui ont été consacrées par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics, un consultant a été recruté pour élaborer les Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO). A l'issue de l'atelier de validation des DTAO travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services courants qui s'est tenu à Yamoussoukro, ces DTAO ont été soumis à la DGMP en vue de recueillir son avis. En attendant l'achèvement de l'examen du DTAO de prestations courantes, les trois dossiers types qui ont été passé en revue par la DGMP, ont fait l'objet d'amendements et transmis à l'Autorité National de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). Il s'agit des DTAO « Travaux », « Fournitures et services connexes » et « Prestations intellectuelles ».

2.4 - Au titre de l'approbation des marchés

Le Service du Contrôle des dossiers d'approbation des marchés publics est chargé de veiller à la conformité des dossiers d'approbation avant leur approbation par le Ministre en charge des marchés publics ou Son Délégué.

Au terme de l'année 2022, les activités issues du Service de l'Approbation se présentent comme suit :

Tableau 26 : Point de contrôle des projets de marchés par mode de passation

MODE DE PASSATION	NOMBRE	MONTANT (F CFA)
APPEL D'OFFRES OUVERT	214	586 513 233 347
APPEL D'OFFRES RESTREINT	402	580 273 882 318
GRE A GRE	127	206 994 485 889
LCVM	770	28 948 348 265
CONVENTION	34	64 515 310 128
TOTAL	1 547	1 467 245 259 947

Source : DGMP/DPO

Ainsi, 1 547 projets de marchés d'un montant de 1 467 245 259 947 FCFA ont été contrôlés contre 1 642 dossiers d'approbation de marchés traités en 2021.

V.2.4 – ACTIVITES DE LA CELLULE C2D

1. Missions de la Cellule C2D

Les secteurs couverts par le deuxième C2D sont les mêmes que ceux du premier à savoir : **la Santé, l'Education-Formation, la Justice, l'Agriculture - Développement rural et Biodiversité, l'Emploi, les Infrastructures de transport, le Développement urbain, l'Eau potable, Sécurité (Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires) et l'Assainissement.**

A ces secteurs, s'est ajouté le secteur des Industries Culturelles et Créative (ICC) financé par le C2D3. Par ailleurs, il convient de noter que certaines activités financées dans le cadre du premier C2D étaient en cours d'exécution au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Les activités réalisées par la Cellule au titre de l'année 2022 s'articulent autour des points suivants :

- la planification des opérations soumises à marchés publics ;
- la mise en œuvre des PPM ;

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

1. Au titre de la planification des opérations soumises à marchés publics

Pour la gestion 2022, plusieurs PPM ont été reçus à la Cellule C2D pour validation au titre de l'ensemble des secteurs mentionnés plus haut.

L'entrée en vigueur de l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 instituant les procédures concurrentielles simplifiées a eu pour effet de responsabiliser les autorités contractantes quant à la mise en exécution d'une grande partie de l'ensemble des lignes à marchés.

Ainsi, conformément au décret n°2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur ressources du C2D, l'appréciation du seuil de passation de marché étant fondée sur le montant des opérations, les lignes à marchés seront assimilées aux différentes opérations dans le présent rapport.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente le cumul des opérations soumises aux différentes procédures de passation de marchés pour les différents secteurs du C2D.

Tableau 27 : Répartition des lignes soumises à marchés identifiées à fin décembre 2022

SECTEUR	NOMBRE D'OPERATIONS A MARCHE SOUMISES AUX PROCEDURES CLASSIQUES	NOMBRE D'OPERATIONS A MARCHE SOUMISES AUX PROCEDURES SIMPLIFIEES	NOMBRE TOTAL D'OPERATIONS A MARCHE
Agriculture – développement rural – biodiversité	8	6	14
Emploi	6	16	22
Justice	4	42	46
Assainissement	15	11	26
Développement urbain (PAQRA)	1	18	19
Décentralisation (mis)	8	6	14
Eau potable	2	1	3
Infrastructure de transport	0	0	0
Sante	14	37	51
Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM)	8	35	43
Education – formation (C2D1 et C2D2)	118	174	292
Secrétariat technique du C2D	3	0	3
Culture et francophonie	1	0	1
TOTAL	188	346	534

Source : DGMP/CSP/UCP

Au cours de la gestion 2022, 534 opérations ont été lancées contre 519 opérations en 2021, soit une augmentation de 3,0%

Au titre des procédures simplifiées, en application de l'arrêté n°112 MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016, 346 opérations à marchés contre 390 opérations en 2021 ont été passées sous l'entière responsabilité des UCP et CSP de tous les secteurs couverts par le C2D ; la DGMP ayant la possibilité de diligenter un contrôle *a posteriori* sur l'exécution de ces lignes budgétaires.

Concernant les procédures classiques, ce sont 188 opérations contre 129 en 2021 qui se répartissent par type de marchés et par secteur comme suit :

Tableau 28 : Répartition des opérations en procédures classiques par type de marchés

SECTEURS	TRAVAUX	FOURNITURES	PRESTATIONS	TOTAL
Agriculture – développement rural – biodiversité (FADCI)	2	2	4	8
Emploi	0	5	1	6
Justice	1	0	3	4
Assainissement	9	0	6	15
Eau potable	1	1	0	2
Infrastructure de transport	0	0	0	0
Développement urbain (PAQRA)	0	1	0	1
Décentralisation (MIS)	0	0	8	8
Santé	10	3	1	14
Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM)	0	1	7	8
Education – formation	22	61	35	118
Secrétariat technique du C2D	0	1	2	3
Culture et francophonie	0	0	1	1
TOTAL	45	75	68	188

Source : DGMP/CSP/UCP

2. Au titre de la mise en œuvre des PPM

La mise en œuvre des PPM commence en général par l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) dans le cadre des appels d'offres ouverts, ou par la saisine des instances habilitées pour l'autorisation à recourir à un mode dérogatoire de passation de marchés.

Le tableau ci-après donne le détail par secteur, de l'évolution des opérations de passation des marchés.

Tableau 29 : Récapitulatif du niveau d'exécution des opérations à marchés (Procédures classiques)

SECTEUR	Opération soumise à marchés	Détail des opérations publiées ou admises à une procédure dérogatoire					TAUX (%)
		Tra-vaux	Fournitures	Prestations courantes	Prestations intellectuelles	TOTAL	
Agriculture - Développement rural – Biodiversité (FADCI)	8	2	2	0	4	8	100
Emploi	6	0	1	0	0	1	16,7
Justice	4	0	0	0	0	0	0
Assainissement	15	9	0	0	6	15	100
Eau potable	2	1	1	0	0	2	100
Infrastructure de transport	0	0	0	0	0	0	0
Santé	14	4	1	0	1	6	42,9
Décentralisation (MIS)	8	0	0	0	8	8	100
Développement Urbain (PAQRA)	1	0	0	0	1	1	100
Education - Formation	118	1	2	0	2	5	4,2
Secrétariat Technique du C2D	3	0	0	0	1	1	33,3
Culture et Francophonie	1	0	0	0	1	1	100
Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM)	8	0	1	0	4	5	62,5
TOTAL	188	17	8	0	28	53	28,2

Source : DGMP/CSP/UCP

A la fin de la gestion 2022, le taux global d'exécution des marchés planifiés se situe à 28,2% et concerne les huit (08) secteurs retracés dans le tableau ci-dessus.

➤ **Situation globale des marchés du C2D approuvés par mode de passation de janvier à fin décembre 2022**

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des marchés approuvés sur l'année 2022 à fin décembre 2022. L'on enregistre 60 marchés dont le montant total s'élève à 28 336 128 106 FCFA.

Tableau 30 : Situation des marchés approuvés en 2022 au titre du C2D

Mode de passation	Total des marchés approuvés en 2022			
	Nombre	%	Montant (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	13	21,7	23 765 803 705	83,9
Appels d'offres restreints	6	10,0	844 539 770	3,0
Marchés de Gré à gré	10	16,7	1 768 298 836	6,2
Avenants	31	51,7	1 957 485 795	6,9
TOTAL	60	100%	28 336 128 106	100%

Source : DGMP/CSP/UCP

Au titre des modes de passation des marchés publics, le tableau n°30 ci-dessus laisse apparaître un taux important du recours aux appels d'offres ouverts. En effet, 83,87% du montant de l'ensemble des marchés approuvés à la fin de l'année 2022 a fait l'objet d'une procédure de concurrence ouverte.

Toutefois, l'on note un recours significatif aux avenants avec 51,67% de sollicitations dans la passation des marchés. A cet égard, la définition réelle des besoins dans la mise en œuvre des projets, devrait permettre de réduire significativement ce taux.

Le montant total des marchés approuvés en 2022 s'élève à **28 336 128 106 F CFA** contre **24 408 965 462** FCFA en 2021.

V.3 – ACTIVITES DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

V.3.1 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES DEVELOPPEMENTS ET DES ETUDES INFORMATIQUES

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction est chargée :

- du développement des applications informatiques ;
- de la formation et de l'assistance à l'utilisation des applications informatiques.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service des Développements informatiques ;
- le Service des Etudes informatiques.

2. Bilan des activités au titre de la Gestion 2022

2.1 - Activités de développements informatiques réalisées

- **Elaborer le protocole de sollicitation du service et le communiquer** : un protocole de sollicitation du service a été élaboré et transmis au Service Exploitation. Toutefois, il n'est pas toujours respecté ;
- **Mettre en place une application de gestion des sollicitations** : une application de gestion des sollicitations du service a été mise en place et est accessible via le lien ci-après bug.sigomap.ci ;
- **Développer des modules d'administration** : deux (02) écrans multifonctions ont été réalisés pour optimiser la gestion du SIGMAP. Ils permettent entre autres de mettre à jour certaines informations de marchés, la création des comptes, l'activation des assignations et la mise à marché des lignes ;
- **Poursuivre le développement l'application** : de nouveaux modules ont été développés pour le compte du SIGOMAP à savoir des écrans paramètres, le module des avis de non objection, la numérotation etc. ;
- **Permettre la numérotation des opérations passées dans le SIGOMAP** : un module de déversement des informations du SIGOMAP vers le SIGMAP pour numérotation a été créé. 100% des opérations passées dans le SIGOMAP sont désormais numérotées.

1. Autres activités de développements informatiques réalisées

	Objectifs opérationnels Tâches opérationnelles	Activités réalisées
	1. GESTION DES APPLICATIFS DE LA DGMP	
	Assurer la maintenance du SIGMAP	
1.a	Prendre en compte les bugs et des demandes de correction de l'application ;	100% des bugs signalés au niveau du SIGMAP ont été résolus dans moins de 48 heures. Ce sont environ 870 patch traités en 2022
1.b	Développer des modules d'administration ;	Deux (02) écrans multifonctions ont été réalisés pour optimiser la gestion du SIGMAP. Ils permettent entre autre de mettre à jours certaines informations de marchés, la création des comptes, l'activation des assignations, la mise à marché des lignes, etc.
	Suivre l'exploitation du SIGOMAP V1	
1.d	Poursuivre le développement l'application ;	Redéveloppement du module de la planification pour prendre en compte les types de marchés. Cette nouvelle approche offre plus de souplesse et de flexibilité dans l'élaboration des plans de passations ; Développement de plusieurs modules statistiques et consultations.
	Maintenir le module courrier	
1.e	Suivre l'exploitation de l'application et prendre en compte les bugs ;	Ajout de nouveaux modules et des améliorations. Ces travaux ont permis de stabiliser le module. 100% des bugs rencontrés ont été pris en compte dans un délai moyen de 24 heures.
1.f	Former les autres membres de l'équipe à l'utilisation et à la maintenance de l'application ;	Formation d'un membre de l'équipe de développement sur l'aspect fonctionnel de l'application.
1.g	Préparer et réécrire l'application sur des outils modernes.	Recherches effectuées pour trouver un applicatif un outil et langage de développement qui pourrait permettre la réécriture de l'application. oracle apex permettrait de réécrire l'application en gardant un grand nombre d'objet déjà existant. La migration avec cette technologie serait aisée et rapide. Formation complète sur cette technologie sollicitée pour commencer les travaux.
	2. ASSISTER IKA DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA VERSION 2 DU SIGOMAP	
2.a	Fournir les informations utiles à la compréhension des systèmes existants	Transmission de toutes les informations nécessaires et validées par la hiérarchie à IKA pour le développement de la version 2 du SIGOMAP. Ainsi les objets de la V1, du SIGMAP ainsi que leur donnée ont été transmis à IKA
2.b	Participer aux réunions de cadrage du projet	Participation aux réunions de cadrage (la moitié) du projet

2.2 - Activités d'études informatiques réalisées

2.2.1 - Travaux de cadrage du SIGOMAP v2

- Tenue du secrétariat des séances de cadrage avec les acteurs internes pour la préparation du séminaire de validation de la version 3 du dossier de conception fonctionnelle de SIGOMAP V2.
- Tenue de séances de travail avec l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) en vue de la définition du périmètre d'implication de l'ANRMP dans SIGOMAP V2.

2.2.2 - Activités non planifiées et intégrées en cours de gestion

L'examen du tableau portant sur le **bilan annuel** de la planification prévisionnelle des activités couvrant la **gestion 2022** présente un taux de réalisation satisfaisant.

L'implication du Service des Etudes Informatiques (SEI) au projet SIGOMAP v2 a impacté l'exécution du calendrier des activités établies.

En effet, certaines activités non prévues ont dû être intégrées par le Service des Etudes Informatiques pour les besoins du projet.

Ces activités s'énumèrent comme suit :

- conception et suivi de la fiche d'évaluation ;
- conception de la fiche de gestion de projet ;
- conception de la fiche de suivi des activités du SIGOMAP v2 ;
- conception des fiches de tests fonctionnels de l'applicatif SIGOMAP V2.

a) Conception et suivi de la fiche d'évaluation

Dans le cadre de la validation du dossier de conception rédigé par IKA et adressé à l'équipe projet en charge de la conduite des travaux du SIGOMAP V2, le service des études informatiques a conçu la fiche d'évaluation pour le recueil et l'harmonisation des différentes observations relativement au document produit.

Tel que conçu, ce référentiel permet de se prononcer sur la présence et la conformité du périmètre, des tâches, des acteurs à intégrer dans la nouvelle application de dématérialisation des procédures de marchés publics de Côte d'Ivoire.

b) Conception de la fiche de gestion de projet

Mise en place d'une fiche de conduite de projet basée sur le référentiel ITIL. Cette fiche décrit dans la conduite d'un projet informatique :

- le canevas pour la description du produit attendu ;
- la liste des activités relatives à la description du produit ;
- le périmètre ;
- la liste des parties prenantes au projet ;
- la liste des fournisseurs ;
- le répertoire des risques liés au projet.

c) Conception de la fiche de suivi des activités du SIGOMAP v2

Mise en place d'un fichier de suivi qui répertorie de façon chronologique toutes les activités préalables à la mise en œuvre de SIGOMAP V2 ainsi que les acteurs qui en ont la responsabilité. Grâce à ce référentiel, des relances sont faites aux différents responsables d'activités une semaine avant les délais de réalisation et également deux (2) jours avant la date butoir de réalisation.

d) Conception des fiches de tests fonctionnels de l'applicatif SIGOMAP v2

Ces fiches permettent de faire l'historique des différentes observations faites aux différentes versions de l'applicatif SIGOMAP V2, ainsi que des tests de fiabilité du logiciel avant sa réception.

V.3.2 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DU RESEAU (SDER)

1. Missions de la Sous-Direction

La Sous-direction de l'Exploitation et du Réseau a en charge :

- la maintenance logicielle et matérielle du parc informatique ;
- de la gestion de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) ;
- de la gestion administrative et de l'exploitation technique du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics ;
- de la gestion des bases de données et de l'interfaçage avec d'autres systèmes.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service de l'Exploitation ;
- le Service de la Maintenance et du Réseau.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

• Au titre de la maintenance et du réseau

Les activités de maintenance concernent :

- la mise en place d'un réseau informatique propre à la DGMP ;
- la mise en place d'une téléphonie VoIP ;

- la mise en place d'un contrôle d'accès (accès aux locaux de la DGMP) ;
- la mise en place d'une vidéo surveillance, d'une part et du redéploiement de tout le matériel et mise en service du système informatique (serveurs et postes de travail du personnel de la DGMP).

De façon détaillée ces activités sont consignées dans le tableau ci-après :

- **Gestion et maintenance du matériel informatique de la DGMP**

Les actions menées sont indiquées comme suit :

RUBRIQUE	ACTIONS MENEES
Matériel	Suivi et maintenance de 351 ordinateurs de bureaux
	Suivi et maintenance de 161 ordinateurs portables
	Suivi et maintenance de 175 imprimantes
	Suivi et maintenance des serveurs (BDPR, GED, contrôleur de domaine)
Réseau	Acquisition d'une licence FULL GUARD du pare-feu : SOPHOS XG430
	Acquisition d'équipements réseaux de secours (Switch Core, SOPHOS, Autocom,...)
Logiciel	Installation de 120 licences Windows
	Installation de 153 licences Office
	Installation de 215 licences Checkpoint 68 licences Kaspersky
Datacenter	Construction du Datacenter de la DGMP : Phase d'étude du projet (en cours)
	Intégration de la DGMP dans le Datacenter du Ministère du Budget et du Portefeuille de Yamoussoukro (en cours)

- **Gestion du réseau téléphonique VoIP**

Actions menées

- Installation et configuration de 07 postes sur les 219 en 2022 ; 212 postes ayant été configurés en 2021
- Interconnexion du bâtiment principal au bâtiment annexe pour la mutualisation du réseau téléphonique
- Interconnexion de la DGMP aux DRMP d'Abidjan et à la Cellule C2D (en cours)

- **Contrôleur d'accès (carte d'accès)**

Actions menées

- Mise en place du contrôle d'accès entrée principale, DG, Directeurs et SRHMG

- **Vidéo surveillance**

Actions menées

- Installation de vidéosurveillance du DG, des Directeurs, du SRHMG et du Poste de police,
- Réinstallation de la camera du parking DGMP suite aux travaux de revêtement de la façade extérieure du bâtiment

V.4 – ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA FORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA QUALITE

V.4.1 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA DOCUMENTATION

1. Missions de la Sous-Direction de la Formation et de la Documentation

La Sous-direction de la Formation et de la Documentation a en charge :

- la formation des acteurs ;
- la gestion de la documentation.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service de la Formation ;
- le Service de la Documentation.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

Les activités de formations sont résumées comme suit :

- **Au titre des séances de formation interne**

Il s'agit des séances de formation à l'intention de l'équipe dirigeante ainsi que des cadres et agents de la DGMP. Elles sont réalisées par la DGMP et ses partenaires institutionnels, notamment l'ANRMP. Au total, 08 sessions de formation ont permis de renforcer les capacités de 257 acteurs de la DGMP sur diverses thématiques, notamment le Budget-programmes et la nomenclature budgétaire de l'Etat, les règles d'éthique dans les marchés publics, la Gouvernance des systèmes d'information ainsi que la conception et l'animation d'une session de formation.

Au titre de ces formations, 50 cadres et agents de la DGMP ont bénéficié du programme d'accréditation professionnelle des marchés publics.

- **Au titre des séances de formation externe**

Les séances de formation à l'endroit des acteurs externes sont initiées par la DGMP ou sollicitées par les acteurs externes du système des marchés publics.

Au cours de l'exercice budgétaire 2022, 51 sessions de formation ont été organisées au profit de 2 226 acteurs externes dont 1 402 Gestionnaires de crédits et 363 Opérateurs économiques. Elles ont également permis de renforcer les capacités des acteurs du contrôle et du paiement de la dépense publique.

Ces sessions de renforcement des capacités ont porté essentiellement sur les innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics, les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ainsi que l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

- **Au titre des séances de formation sur le SIGOMAP**

A l'instar des formations sur les procédures, des sessions de formation pratique ont permis d'outiller les Gestionnaires de crédits à l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP). Au total, 25 acteurs marchés issus de 07 structures ont bénéficié de ces sessions de renforcement des capacités sur le SIGOMAP.

- **Au titre de l'évaluation des formations**

Cette évaluation concerne essentiellement l'évaluation à chaud qui a pour but d'apprécier le niveau de satisfaction des participants, suite à la présentation d'un module de formation ou d'un ensemble de modules de formation, par un formateur donné.

Avec un public-cible de 2 201 acteurs externes, les sessions de formation sur les procédures ont enregistré, en moyenne, un taux de satisfaction des participants de 91,5%.

Les évaluations des formations sur le SIGOMAP ont donné, en moyenne, un taux de satisfaction de **98%**, pour un effectif de **25 auditeurs**.

En ce qui concerne les formations internes qui ont réuni au total **257 acteurs** de la DGMP, le taux de satisfaction des participants est en moyenne de **92%**.

- **Au titre de la répartition des acteurs externes formés**
- **Répartition des acteurs externes formés par catégories professionnelles**

Au total, 2 226 acteurs externes du système des marchés publics ont été formés sur les procédures des marchés publics et le SIGOMAP. Il s'agit de Gestionnaires de Crédits (GC), d'acteurs des Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP), d'Opérateurs économiques, de Contrôleurs Budgétaires (CB), de Contrôleurs financiers (CF), d'Agents comptables, de Trésoriers payeurs, d'acteurs des Banques et Etablissements Financiers (BEF) et autres acteurs.

- **Répartition des acteurs externes formés par zones géographiques**

Les 2 226 acteurs externes concernés ont été formés à travers le District d'Abidjan et les Régions de l'intérieur du pays, par la DGMP centrale et les Directions Régionales des Marchés Publics.

3. Analyses et commentaires

3.1 - Analyses

Au total, 2 483 acteurs des marchés publics ont été formés, en 2022 contre 1 134 en 2021, soit une augmentation de 119,0%. Parmi les acteurs formés, on compte 2 226 acteurs externes et 257 acteurs internes contre respectivement 961 et 173, en 2021.

En 2022, ce sont 1 988 acteurs qui ont été formés en Centrale et 495 en Régions, contre respectivement 1 071 et 63, en 2021. Parmi les acteurs formés au cours de l'année 2022, on compte 675 femmes et 1 808 hommes contre respectivement 373 et 761, en 2021.

Sur 2 226 acteurs externes formés, en 2022, on compte 1 402 Gestionnaires de crédits, soit 63% et 363 Opérateurs économiques, soit 16% contre 961 acteurs externes formés en 2021 dont environ 600 Gestionnaires de crédits et 200 Opérateurs économiques.

1 731 acteurs externes sur les 2 226 ont été formés dans le District d'Abidjan parmi lesquels on dénombre 1 098 Gestionnaires de crédits et 172 Opérateurs économiques, soit respectivement 63,43% et 10%.

495 acteurs externes sur les 2 226 ont été formés en Régions dont 304 Gestionnaires de crédits et 191 Opérateurs, soit des pourcentages respectifs de 61,40% et 38,60%.

Formations en interne : en 2022, 8 sessions de formation ont été organisées au profit de 257 cadres de la DGMP dont 90 femmes et 167 hommes contre 16 sessions de formation ayant réuni 173 participants dont 89 femmes et 84 hommes, en 2021.

Formation des acteurs externes : en 2022, 51 sessions de formation ont été organisées au profit de 2226 acteurs externes contre 24 sessions de formations organisées pour un total de 961 acteurs externes, en 2021 dont environ 600 autorités contractantes et 200 opérateurs économiques.

Formations à la carte : 15 sessions de formation à la carte ont permis de former 533 acteurs des marchés publics contre 746, en 2021.

3.2 - Commentaires

➤ **Satisfactions**

- Au total 2 483 acteurs des marchés publics ont été formés en 2022 alors que le Plan de renforcement des capacités conjoint de la DGMP et de l'ANRMP prévoyait de former 1 893 acteurs, soit un taux d'exécution de 131% contre 113%, en 2021.
- Au regard du Plan d'Actions Stratégiques 2022 qui prévoyait la formation de 1 000 acteurs, le taux d'exécution est de 248,3%.
- Le taux de satisfaction des participants est de 92% pour les formations internes et 91,5% pour les formations externes, contre respectivement 94% et 90%, en 2021. Ces taux sont supérieurs au taux cible qui est de 80%.
- Sur un total de 2 483 acteurs formés, nous comptons 2 226 acteurs externes soit, un taux de 89,65% contre 84,74%, en 2021.
- 495 acteurs externes sur 2 226 ont été formés en Régions, soit 22,24% contre 6,55%, en 2021.

➤ **Insuffisances**

- Le nombre de femmes est de 675 sur les 2 483 acteurs formés, soit un taux de 27% contre 32,89%, en 2021.
- 363 Opérateurs économiques figurent au nombre des 2 483 acteurs formés en 2022. Ils représentent 14,6% des acteurs formés contre 18% en 2021, soit une baisse de 3,4 points.
- les acteurs internes de la DGMP n'ont pas bénéficié de sessions de formation sur les innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics.

V.4.2 - ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DE LA QUALITE ET DE LA NORMALISATION.

1. Missions de la Sous-Direction de la Communication, de la Qualité et de la Normalisation

La Sous-direction de la Communication, de la Qualité et de la Normalisation est chargée :

- de la publication du Bulletin Officiel des Marchés Publics ;
- de la mise en œuvre de la politique de communication interne et externe de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- de la gestion du site internet de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- de la mise en œuvre de la démarche Qualité de la Direction Générale des Marchés Publics.

La Sous-direction comprend deux services :

- le Service de la Communication,
- le Service de la Qualité et de la Normalisation.

2. Activités réalisées au titre de la gestion 2022

Les activités réalisées en 2022 par la Sous-Direction de la Communication, de la Qualité et de la Normalisation se résument ainsi :

- **Activités de communication**

- **Au titre des activités de communication externe**

Les activités essentielles réalisées sont notamment :

- Production et mise en ligne d'informations dans le cadre du « **Monitoring des Sites Internet des organismes publics** », organisé par la CAIDP.

Au terme de cette évaluation, la DGMP a été doublement distinguée par le « **Prix CAIDP du Meilleur Organisme Public pour l'Accès à l'Information** » et par le « **Prix CAIDP de la Meilleure Direction Générale pour l'Accès à l'Information** ». C'était au cours du 1^{er} dîner-gala de célébration de l'excellence et de la qualité dans le domaine de l'accès à l'information, *organisé le 28 septembre 2022 à la salle des fêtes du Sofitel Hôtel Ivoire sis à Abidjan-Cocody*.

- **Diffusion d'informations sur le Site Internet** de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) à l'intention des acteurs et partenaires du système ivoirien des marchés publics. Le Site internet bénéficie d'un référencement de niveau 1 ce qui assure une visibilité de premier plan à la DGMP. Ce que traduisent avec éloquence **les statistiques de Google avec un chiffre record de 34 307 visiteurs pour la seule année 2022**.
- **Réalisation de la saison 2 de l'émission « COMPRENDRE LES MARCHES PUBLICS »** à travers la production de cinq (05) nouvelles capsules dont la diffusion est prévue pour 2023. A titre de rappel le concept « **COMPRENDRE LES MARCHES PUBLICS** » vise à informer les acteurs, les partenaires et l'ensemble de la population sur les marchés publics. Il s'agit de donner la bonne et la juste information afin de déconstruire les préjugés défavorables sur les marchés publics. Pour la saison 2, les thèmes des capsules sont :
 - « A qui un marché public est-il attribué ? » ;
 - « Comment participer aux appels d'offres ? » ;
 - « Corruption dans les marchés publics » ;
 - « Fraudes et inexactitudes délibérées » ;
 - « Mesures en faveur des PME ».

La saison 2 a bénéficié de la collaboration d'acteurs professionnels de sorte à mieux camper les jeux de rôles.

- **Diffusion d'enregistrements filmiques sur la Chaine YouTube de la DGMP**

La vidéothèque, compte neuf (9) vidéos dont :

- une capsule introductive de l'émission « comprendre les marchés publics » ;
- cinq (5) capsules didactiques de la saison 1 de « Comprendre les marchés publics » ;
- deux (2) vidéos relatives aux Prix CAIDP ;
- un film animatique sur le budget citoyen 2022.

Ces vidéos restent disponibles pour le grand public et seront complétées par les vidéos de la saison 2 de « Comprendre les marchés publics » et celles conçues dans le cadre de la vulgarisation du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

- **Gestion du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP)**

Cinquante-deux (52) numéros ont été produits et diffusés au cours de la gestion 2022. Ces numéros ont permis de publier **2 182 avis d'appels à concurrence** ainsi que les informations sur les résultats des consultations, les procédures dérogatoires, l'approbation des marchés, la résiliation de marchés ainsi que sur les entreprises sous sanctions. Une Base de Données de Gestion des Abonnés a été conçue pour gérer et contrôler la réception effective du BOMP électronique par les abonnés et remédier à d'éventuels problèmes de retard de parution de la version physique du journal.

Les actions de promotion ont permis d'accroître le nombre d'abonnements, passant de 503 abonnés en 2021 à 662 abonnés, soit accroissement de 31,61% du nombre d'abonnés. Les achats à la pièce sont passés de 1 447 à 2 539, soit une augmentation de 75,47% et les achats en ligne via Webblogy sur Abidjan.net sont passés de 331 à 348.

- **Elaboration et début de mise en œuvre du Plan de communication sur le SIGOMAP**

En vue d'aider à l'appropriation de la nouvelle version du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP), qui intègre la soumission électronique, un Plan de communication à l'échelle nationale a été proposé. Les premières actions mises en œuvre à partir du mois de décembre 2022 ont permis de sensibiliser et d'échanger avec plusieurs groupes-cibles d'acteurs et partenaires du système des marchés publics.

Il s'agit notamment de :

- soixante-dix-huit (78) acteurs issus des organisations associatives professionnelles et des structures partenaires du secteur privé ;
- trente (30) participants des dix (10) Cellules de Passation des Marchés Publics pilotes ;
- vingt (20) acteurs publics des dix (10) Ministères pilotes ;
- trente (30) acteurs publics des Projets, Sociétés d'Etat et Collectivités ;

- Directeurs Régionaux des Marchés Publics et leurs collaborateurs ;
- Sous-directeurs, Conseillers Techniques et Chefs de Services de la DGMP ;
- Soixante-quinze (75) Responsables et acteurs opérationnels chargés de la passation des marchés des Projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

- **Au titre des activités de communication interne**

Au niveau de communication interne, les activités ci-dessous ont été réalisées :

➤ **Célébration de l'an 1 de la DGMP**

La première date anniversaire de la présence de la DGMP dans ses locaux de Cocody, Riviera-Bonoumin, a été célébrée le 22 juillet 2022 par l'ensemble du personnel avec à sa tête le Directeur Général.

➤ **Couverture médiatique des activités internes**

Au total, six (06) sessions de formation et plusieurs activités en interne ont bénéficié de la couverture médiatique du Service de la Communication.

➤ **Couverture médiatique des activités des Directions Régionales**

L'organisation mise en place au niveau du Service permet de collecter les informations réalisées par les Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP), par le canal des Interfaces de Communication désignées par les Directeurs Régionaux. Ces informations sont diffusées sur les canaux d'informations de la Direction Générale (Site internet et WhatsApp).

➤ **Animation d'un Groupe WhatsApp et d'un Webmail professionnel**

Ces canaux permettent de communiquer en interne sur les activités des services et sur les informations relatives aux marchés publics, de partager les informations diverses liées au personnel et à la vie sociale de la DGMP. En 2022, 466 articles de presse et informations en rapport avec les marchés publics ont été publiés via le groupe WhatsApp de la DGMP.

➤ **Installation de tableaux d'affichage**

Les tableaux d'affichage sont destinés à communiquer au personnel les informations relatives à la vie au sein de la DGMP, aux événements, à l'actualité, aux avis et programmes divers. Ces tableaux physiques ont été disposés sur tous les paliers du siège de la DGMP.

➤ **Installation de Kakemonos électroniques**

Ces canaux installés dans les salles de réunions et au Bureau accueil permettent la diffusion des informations sur les activités et participent à la promotion de l'image de la DGMP.

- **Au titre des activités de relations publiques**

Les activités sont :

➤ **Au titre du Forum économique Italie-Côte d'Ivoire**

Organisé par Italian Trade Agency (ITA), en collaboration avec l'Ambassade d'Italie en Côte d'Ivoire. La DGMP y a participé à travers une communication portant sur les « **Modalités de participation des entreprises étrangères et groupements d'entreprises aux appels d'offres nationaux et internationaux** ».

Ce forum économique autour du thème « **Italie-Côte d'Ivoire : renouer le partenariat bilatéral** », visait à renforcer les relations économiques entre les deux pays, notamment en ce qui concerne les secteurs *des infrastructures et de l'agriculture*. Il a enregistré soixante-deux (62) participants dont une délégation italienne de haut niveau conduite par l'Ambassadeur d'Italie en Côte d'Ivoire et composée d'une vingtaine de responsables du Patronat ainsi que des organismes professionnels opérant en Afrique.

La partie ivoirienne comprenait quarante (40) responsables de structures publiques avec à leur tête, l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Italie, *le Représentant de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)*, du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Programme Alimentaire Mondial (PAM), et le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. La DGMP y a participé aux côtés du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) et du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP).

La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) y ont également pris part.

- **Au titre de l'audience à l'émissaire de la Ministre Canadienne du Commerce International**
A l'initiative du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, le Directeur du Développement des Infrastructures à la Corporation Commerciale Canadienne (CCC) est venu présenté au Directeur Général des Marchés Publics, l'offre canadienne en matière de coopération commerciale internationale axée sur l'accompagnement des exportateurs canadiens et le recours au secteur privé local, en vue de la réalisation des grands projets d'investissements. L'émissaire canadien a indiqué avoir reçu mandat d'identifier deux (2) pays africains en vue de l'expérimentation et le développement du modèle canadien. Après avoir rassuré son hôte sur la qualité et la crédibilité du système ivoirien des marchés publics, le premier responsable de l'organe de contrôle des marchés publics l'a invité à consulter le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, afin d'identifier les opportunités d'investissements qu'offre la Côte d'Ivoire, en vue d'expérimenter le modèle canadien sur des projets concrets.
 - **Au titre de la première édition du Forum Business to Government (B2G)**
Organisé par le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé (CCESP), la participation de la DGMP s'est faite à travers la tenue d'un stand de présentation de ses activités. Avec un nombre de visiteurs estimé à **cinq cent (500) opérateurs économiques** au cours de ce forum, le stand de la DGMP a été l'un des plus visités. La DGMP a saisi l'opportunité de cette activité promotionnelle pour informer et sensibiliser les opérateurs économiques sur les marchés publics.
 - **Au titre des audiences accordées par le Directeur Général des Marchés Publics aux partenaires publics, aux organisations professionnels et acteurs privés**
Le Directeur Général des Marchés Publics a accordé **49** audiences aux partenaires publics, aux organisations professionnelles et acteurs privés, soit une moyenne d'une audience par semaine. Ces différentes audiences ont servi de cadre de présentation du système ivoirien des marchés publics à travers des communications et ont également permis de répondre aux préoccupations des visiteurs.
 - **Couvertures médiatiques des activités externes**
Elles ont porté sur les sessions de formation réalisées par la DGMP et la participation à des forums, séminaires et autres activités organisés par les partenaires de la DGMP. Des articles de presse ont été produits et diffusés sur le Site Internet et sur le Groupe WhatsApp de la DGMP. **Soixante-sept (67) activités ont bénéficié de couverture médiatique cette année** contre 32 en 2021. Ce qui représente **une moyenne de plus d'une activité par semaine et un accroissement de 109,36% par rapport à 2021**. La couverture de ces activités a été menée conformément à la procédure mise en place dans le cadre de la démarche qualité.
 - **Gestion du Bureau Accueil et des Bureaux de Vente du BOMP**
Ces bureaux permettent d'établir les premiers contacts avec les usagers-clients de la DGMP. De nouveaux canaux, **dont les kakemonos électroniques**, ont été mis en place pour une meilleure prise en charge des visiteurs et garantir leur totale satisfaction. Ces outils sont venus compléter le dispositif précédemment en place et contribuer à l'information et à la sensibilisation sur les marchés publics ainsi que sur la politique qualité de la DGMP. Au total, **14 482 visiteurs** ont été reçus au siège de la DGMP. Les missions d'audits réalisées par SGS Côte d'Ivoire mais également les usagers-clients ont noté deux (2) années durant la qualité de l'accueil des visiteurs.
- **Activités de déploiement du système de management de la qualité**
 - **Gestion du Système de Management de Qualité (SMQ) de la DGMP**

Les activités relatives à la Qualité et à la Normalisation au titre de la gestion 2022 ont porté sur la prise en compte des recommandations issues de l'Audit de Suivi à 12 mois de la Certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015, sur l'Adoption de la nouvelle Politique Qualité et de la Charte des valeurs de la DGMP et sur l'Audit de Suivi à 24 mois, et globalement sur la gestion du Système de Management de la Qualité (SMQ) de la DGMP.

- **Mise en œuvre de la Stratégie de mobilisation de l'Equipe Managériale et du personnel autour de la démarche qualité**

En vue de la mobilisation effective de l'ensemble des acteurs et du personnel de la DGMP autour de la démarche qualité, une stratégie a été proposée et adoptée par le Comité de Direction Générale. Il s'agissait pour le Chef de Projet Qualité d'œuvrer à l'instauration d'une culture du changement assise sur les objectifs de la démarche qualité au sein de la DGMP, avec comme objectifs spécifiques de :

- faire connaître et promouvoir la vision du Directeur Général ;
- sensibiliser le personnel, les partenaires externes et les prestataires de service sur la Politique Qualité de la DGMP ;
- faire connaître à l'ensemble du personnel les exigences et obligations de la démarche qualité ;
- sensibiliser les agents sur la nécessité d'adhérer pleinement à la démarche qualité ;
- faire connaître et promouvoir « La Charte des valeurs de la DGMP » ;
- œuvrer à l'instauration d'une culture de la performance et d'un « Esprit-famille » au sein de la DGMP ;
- construire l'identité et l'image de la DGMP en se fondant sur la Politique Qualité et la Charte des valeurs de la DGMP ;
- sensibiliser le personnel sur les bonnes pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Ainsi, l'Equipe Managériale, les Directions Centrales, les Services rattachés de même que les prestataires externes ont tous été sensibilisés au cours de séances organisées, à cet effet.

- **Mise en œuvre du Plan d'actions issu de l'Audit de Suivi à 12 mois**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Audit de Suivi à 12 mois de la Certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015, un cadre de suivi, des réunions qualité et des séances sectorielles ont été instaurés. Ces outils ont permis la réalisation de la quasi-totalité des actions retenues.

- **Élaboration de la nouvelle Politique Qualité et adoption de la Charte des Valeurs de la DGMP**

Au cours de la gestion 2022, il a été procédé à l'élaboration de la première Politique Qualité, consécutive à l'avènement de la DGMP et à l'adoption de la Charte de Valeurs de la DGMP. Ces importants instruments qui participent à la consolidation du système de management de la DGMP ont fait l'objet d'une sensibilisation de l'ensemble du personnel et des prestataires externes. En vue de marquer l'adhésion de tous, un acte d'engagement sur la mise en œuvre de la Politique Qualité et l'observation des valeurs de la Charte a été signé par chaque agent.

Par ailleurs, une évaluation de l'assiduité et de la ponctualité des agents a été réalisée.

- **Réalisation de missions relatives à l'Hygiène, à la Sécurité et à l'Environnement (HSE)**

En vue de s'assurer du respect par la DGMP de ses engagements normatifs en matière de HSE, le Service de la Qualité et de la Normalisation a mené des missions terrains relatives à la question. Ces missions ont fait l'objet de rapports soumis à la hiérarchie et des actions correctives ont été suggérées.

- **Renforcement de l'image et de la perception de la DGMP**

Dans le cadre du renforcement de l'image et de la perception de la DGMP, les acteurs en charge de la qualité ont proposé et obtenu de la Direction Générale, la confection de tenues dédiées au personnel du Bureau Accueil. Ces tenues de belles-coutures ont considérablement réhaussé l'image et à la notoriété de la DGMP.

Toutes choses qui sont fortement appréciées des visiteurs de la DGMP, en témoignent les rapports d'Audits de suivi.

- **Appui dans le cadre du monitoring des sites web organisé par la CAIDP**

La base documentaire, les procédures de travail et les outils mis en place par la démarche qualité ont été d'un apport appréciable dans les résultats enregistrés par la DGMP dans le cadre de cette évaluation.

- **Renforcement de l'efficacité à travers une exploitation optimale des salles de réunion**

En vue de renforcer l'efficacité des services de la DGMP, le Service en charge de la qualité a proposé un cadre de gestion des réunions qui devrait garantir une meilleure visibilité et surtout éviter les chevauchements d'activités. La validation est attendue en vue de sa mise en œuvre.

- **Gestion du Système de Management de la Qualité (SMQ)**

La gestion du SMQ consiste à s'assurer au quotidien du bon fonctionnement des processus, notamment à travers la mise en œuvre des procédures et la mesure des indicateurs. Diverses activités sont menées à cet effet :

- **Recueil des résultats des indicateurs des processus** : Cette activité a permis au Service de la Qualité et de la Normalisation de s'assurer de l'atteinte des valeurs cibles. Des préconisations sont adressées aux Pilotes de processus en vue de la mise en œuvre éventuelle des mesures et actions correctives. On note une bonne tenue des indicateurs avec **une moyenne de 141,71%, en termes d'atteinte des valeurs cibles.**
- **Réalisation des enquêtes de satisfaction-clients**
L'objectif visé par les enquêtes est de mesurer la satisfaction des usagers-clients et autres bénéficiaires des services de la DGMP. Ces enquêtes ont été réalisées au niveau du Service Courrier Central, du Bureau Accueil et des Points de Vente du BOMP. **Le taux de satisfaction globale est estimé à 96,4%.**
- **Analyse des risques des différents processus**
L'analyse, faite à partir de la méthode des « 5M » a permis d'identifier les risques liés à chaque activité et surtout de proposer des actions correctives, l'objectif étant de prendre en charge les risques qui pourraient advenir au niveau de chaque activité.
- **Mise à jour quotidienne des informations du SMQ**
Cette tâche a été réalisée suivant les exigences de la procédure de maîtrise des documents et de la procédure de maîtrise des enregistrements. Elle a permis de mettre à jour la base de données documentaire de la DGMP.
- **Mise en œuvre du Plan de communication sur le SMQ**
Le Plan de communication élaboré en liaison avec le Service de la Communication a permis de communiquer sur le SMQ et globalement sur la démarche qualité. La cible est constituée du personnel, des usagers-clients et des partenaires de la DGMP.
- **Traitement des non-conformités et des réclamations clients**
La veille quotidienne portant sur le traitement des non-conformités, des plaintes et réclamations, par les acteurs des processus a été réalisée par le Service de la Qualité et de la Normalisation.

Soulignons que la bonne tenue du SMQ a permis au Chef de Projet Qualité de ne pas commanditer un Audit à blanc antérieurement à l'Audit de suivi à 24 mois.

- **Réalisation de l'Audit de suivi à vingt-quatre (24) mois de la Certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015**

Pour tout organisme certifié, l'audit de suivi vise les objectifs ci-après :

- déterminer que le système de management est conforme en tout ou partie aux critères de l'audit ;
- déterminer sa capacité à s'assurer que l'organisme répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables ;
- déterminer son efficacité à s'assurer que l'organisme peut raisonnablement s'attendre à atteindre ses objectifs spécifiés ;
- identifier les parties du système susceptibles d'être améliorées, suivant le cas.

La mission d'Audit qui s'est soldée par le maintien du Certificat ISO 9001 version 2015 de la DGMP, a noté aux titres des points forts, l'engagement de la Direction Générale à travers la mission à disposition des ressources nécessaires au fonctionnement du système, la qualité de l'accueil réservé aux visiteurs au Bureau Accueil, les prix CAIDP remportés par la DGMP qui témoignent de la diffusion proactive de l'information et consolident la transparence et la maîtrise des opérations de contrôle et de la réglementation applicable. Deux (02) non-conformités mineures ont été identifiées et douze (12) observations ont été formulées.

- **Etude diagnostic qualité de mise en place de la démarche qualité dans le processus des marchés publics**

En vue de la mise en œuvre de la phase 2 de la démarche qualité, la réalisation d'une Etude diagnostic qualité a été proposée par la DGMP, dans le cadre du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Le Cabinet QSE CONSEIL recruté à cet effet, a soumis le Rapport provisoire pour recueillir les observations de la DGMP.

- **Elaboration de Plan de Continuité d'Activités (PCA)**

Au cours de la gestion 2022, à l'initiative du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), le Cabinet CASA Consulting a été recruté en vue d'accompagner les directions générales et l'ensemble des structures sous tutelle, dans la construction du PCA. Au niveau de la DGMP, la coordination des travaux est assurée par le Chef de Projet Qualité. Rappelons que ce dispositif repose sur les exigences de la norme ISO 22301 relative aux systèmes de management de la continuité d'activités. Les travaux entamés seront poursuivis au cours de l'exercice 2023.

- **Implémentation du Contrôle Interne et de l'Audit Interne au sein des structures du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

Conformément aux exigences de la directive 01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques et de la réglementation nationale relative au Contrôle Interne et à l'Audit Interne, un séminaire s'est tenu à Grand-Bassam du 14 au 16 septembre 2022. Au terme dudit séminaire, des recommandations fortes ont été formulées à l'endroit des parties prenantes. Au titre des Directions Générales, il a été retenu, entre autres, l'implémentation du Contrôle Interne et de l'Audit Interne en leur sein. Les recommandations du séminaire seront mises en œuvre au cours de la gestion 2023 en lien avec l'Inspection Générale des Finances et les organes mis au niveau du MBPE à cet effet.

V.5 – ACTIVITES DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES ET DES ETUDES

V.5.1 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

1. Missions de la Sous-direction des Etudes et de la Prospective

La Sous-direction des études et de la prospective a en charge :

- la réalisation d'études d'aide à la décision en rapport avec les marchés publics;
- l'évaluation des impacts des réformes relatives aux marchés publics ;
- la vérification de la régularité des opérations de jugement des offres et d'attribution des marchés, dans le cadre des missions de contrôle a posteriori ;
- du suivi de l'exécution physique et financière des marchés publics ;
- du contrôle de la qualité et de la conformité des travaux, prestations et fournitures aux cahiers des charges ;
- l'appui des autorités contractantes et des Partenaires Techniques et Financiers par la mise en œuvre d'outils de suivi et d'exécution des marchés publics ;
- du suivi des recommandations des audits sur le système et la réglementation des marchés publics ;
- la conception de stratégies de suivi-évaluation.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service du Suivi-Evaluation des marchés ;
- le Service du Contrôle a posteriori des procédures.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

2.1. Au titre du contrôle a posteriori des opérations

Dans le cadre de l'exécution de ses missions de contrôle et en application des dispositions de l'article 16.1 du Code des marchés publics et de l'article 14 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016, la Direction Générale des Marchés (DGMP) a procédé à un contrôle a posteriori des opérations à marchés passées dans les Etablissements Publics Nationaux (EPN) durant le premier semestre de l'année 2022, pour les dotations inférieures à son seuil de revue a priori fixé à trois cent millions (300 000 000) de francs CFA.

Ces opérations se répartissent selon les types de procédures dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28 : Opérations contrôlées au cours de la mission de contrôle a posteriori : années 2021-2022

Mode de passation	Nombre d'opérations contrôlées		Variation	
	2021	2022	Valeur	%
Procédure Simplifiée à demande de Cotation (PSC)	1 313	194	-1 119	-85,2
Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL)	79	27	-52	-65,8
Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO)	10	16	6	+60,0
Procédure Classique (PC)	11	52	41	+372,0
TOTAL	1 413	289	-1 124	-79,5

Source : SDEP/DSE

Les équipes de la DGMP ont passé en revue 289 opérations en 2022 contre 1 413 opérations en 2021, enregistrant une baisse de 79,56%.

➤ **Constats :**

A l'issue de cette mission de contrôle, les constats sont les suivants :

- **Constats d'ordre général :**

- la mise en place tardive du budget au niveau des EPN qui n'a pas permis d'avoir un nombre élevé d'opérations à contrôler pour le premier trimestre ;
- l'impossibilité des autorités contractantes d'éditer les PPM et PSPM validés par la DGMP.

- **Constats d'ordre spécifique :**

Ils concernent essentiellement les Autorités Contractantes.

- les résultats des travaux des Commissions ne sont parfois ni affichés dans les locaux des EPN, ni notifiés à l'ensemble des soumissionnaires par certaines EPN. Ces résultats sont souvent notifiés uniquement à l'attributaire du marché.
- certaines opérations passées n'ont pas fait l'objet de planification préalable dans le SIGOMAP, notamment celles passées en PSC.
- les formulaires de demande de cotation utilisés par les AC ne sont généralement ni signés, ni datés.
- le délai de recours n'est pas respecté par certains EPN, notamment en ce qui concerne les opérations passées en PSL et en PSO.
- l'archivage des documents n'est pas exhaustif ;
- les formulaires de demande de cotations sont parfois utilisés de façon inappropriée. En effet, pour les marchés passés en PSC dont le montant est supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) FCFA, certains EPN utilisent les formulaires de demandes de cotations (sans comité de sélection) dédiés aux opérations de marchés dont le montant est inférieur à dix millions (10 000 000) FCFA ;
- certains EPN ne font pas d'estimation de leurs projets. Par ailleurs, le montant des marchés qu'ils passent est souvent égal au montant des crédits inscrits sur les lignes.

➤ **Recommandations**

Les recommandations formulées, au regard des constats, sont :

- **Concernant des Autorités Contractantes :**

- disposer des copies des pièces constitutives des cotations pour les besoins de contrôle ;
- afficher dans leurs locaux les résultats des opérations passées et les notifier à tous les soumissionnaires ;
- veiller à la planification de toutes les opérations de marchés, sans exception, dans le SIGOMAP ;
- assurer le bon archivage des documents ayant servi à la passation des marchés.

- **Concernant la Direction Générale des Marchés Publics :**

- intégrer au formulaire de demande de cotation et au formulaire de sélection, l'information relative à la date et à la signature par l'AC ;
- renforcer les capacités des différents acteurs sur l'utilisation adéquate du SIGOMAP ;
- renforcer les capacités des acteurs marchés sur les différentes procédures simplifiées de passation de marchés ;
- améliorer les fonctionnalités des applicatifs de gestion des opérations de passation des marchés pour l'édition, par les AC, des PPM validés dans le système et fluidifier le circuit de correction par les AC des PPM différés en validation.

2.2. Au titre du suivi de l'exécution des marchés

La DGMP a effectué, le mercredi 30 novembre 2022, une visite des sites abritant les travaux d'aménagement d'encoches et de têtes de stationnement pour les transports artisanaux dans le Grand Abidjan, afin de constater l'évolution des travaux.

Cette visite fait suite à une saisine de l'Autorité de la Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan (AMUGA), qui a sollicité un avenant au marché n°2022-0-2-0057/07-340 ; l'avenant ayant fait préalablement objet de rejet.

2.3. Au titre de la Conférence des marchés

Dans son rôle d'assistance et de conseil aux AC, la DGMP a organisé la conférence des marchés publics du 07 au 25 février 2022. Cette conférence a enregistré 400 participants. Il s'agit de permettre le renforcement de la maîtrise des procédures et l'optimisation de la dépense publique au titre de la gestion budgétaire 2022.

V.5.2 – ACTIVITES DE LA SOUS-DIRECTION DES STATISTIQUES

1. Missions de la Sous-direction des Statistiques

La Sous-direction des Statistiques a en charge :

- la production des statistiques relatives aux marchés publics;
- la production des rapports d'activités de la Direction Générale des Marchés publics ;
- du suivi des délais de passation des marchés publics;
- l'élaboration et le suivi des indicateurs de performance du processus de passation des marchés.

Elle comprend deux (2) services :

- le Service de la Production des Statistiques ;
- le Service des Analyses Statistiques.

2. Activités réalisées au titre de l'année 2022

2.1. Au titre de l'élaboration des projets de Communication en Conseil des Ministres (CCM) relative aux marchés publics

Deux (02) projets de CCM relatives à la situation des opérations de passation des marchés publics ont été élaborés et transmis au Cabinet du Ministre chargé du Budget.

En plus de ces projets de CCM, il faut ajouter la production des états relatifs à la situation des marchés publics pour les différents ministères, à la fin de chaque semestre, soit 82 états statistiques pour la gestion 2022. Ces états retracent la situation des marchés approuvés, les délais de passation et la part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour chaque ministère au cours d'un semestre donné.

2.2. Au titre du suivi des activités et des plans stratégiques

Dans le cadre du suivi des plans stratégiques et des activités de la Direction Générale des Marchés Publics, le rapport d'activités 2022 a été élaboré et des rapports de suivi ont été rédigés pour les plans stratégiques. En termes de plans stratégiques, il s'agit :

- **du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) de la DGMP :**

Un suivi régulier de la mise en œuvre du PAS 2022 à travers la production de rapports mensuels de suivi. Le projet de PAS 2023 a aussi été élaboré.

- **du CONAFIP**

- Participation à la validation du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (SDRFP) 2022-2024 ;
- Participation à l'élaboration de la matrice d'actions 2022 du SDRFP 2022-2024 et plan de décaissement 2022 ;
- Suivi de la matrice d'actions 2022 du SDRFP 2022-2024 avec une situation à mi-parcours et une situation au 31 décembre 2022 ;
- Participation de l'élaboration de la matrice d'actions 2023 du SDRFP 2022-2024.

- **du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) :**

Dans le cadre du suivi du PTG 2022, la mise à jour mensuelle des matrices d'actions et des documents narratifs a été effectuée. A cette activité, il convient d'ajouter l'élaboration de la matrice d'actions 2023 et du plan de décaissement pour la gestion 2023 ;

- **du Programme Economique et Financier (PEF) :**

Au cours de la gestion 2022, 4 matrices de suivi de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) ont été produites.

- **du Comité de transparence budgétaire :**

Contribution sur les marchés publics dans le cadre de l'élaboration du Budget des citoyens 2023 ;

- **de la Reforme communautaire (UEMOA) :**

Suivi de la matrice de mise en œuvre des reformes communautaires avec la production de preuves de réalisation lors des différentes revues ;

- **de la Plateforme de Suivi des Investissements Publics (PSIP) :**

Renseignement de la Plateforme de Suivi des Investissements Publics, de l'état d'exécution physique et financière des projets et programmes prioritaires du Gouvernement.

2.3. Au titre de la production des statistiques relatives aux marchés publics

Au cours de l'année 2022, plusieurs activités de production de données statistiques ont été menées. Il s'agit :

- de la production de notes statistiques sur les procédures dérogatoires ;
- du traitement de requêtes externes de production de statistiques sur les marchés publics ;
- du traitement des données de la mission de contrôle a posteriori.

Ces activités sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau 29: Situation des requêtes externes en 2022

N°	DATE DEMANDE	REFERENCE	OBJET	STRUCTURE	MINISTERE/INSTITUTION
1	09/12/2022	1855/2022/MBPE/DAF/SD B/bs du 09/12/2022.	Rapport d'activités au 2 ^{ème} semestre 2022 du Programme «Marchés publics»	Direction des Affaires Financières	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
2	22/12/2022	10124/MBPE/CAB-01/214 du 21/12/2022.	Préparation du bilan 2022 et du plan d'actions 2023 du schéma directeur de la réforme des finances publiques	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
3	21/12/2022	10071/MBPE/2022/CAB01/145 du 20/12/2022.	Collecte de données en vue de l'amélioration des prestations de service des usagers de l'Etat	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
4	23/12/2022	10138/MBPE/2022/CAB-01/264 du 21/12/2022.	Lettres d'engagement Ministre-RPROG 2023 en vue de recueillir vos observations	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
5	09/12/2022	3530/ANRMP/SG/SGA-EAI du 08/12/2022.	Observation sur le guide méthodologique des audits des marchés publics de Côte d'Ivoire dont la réalisation a été confiée au Groupement/Phoenix Consulting & MAC Sarl	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)	Présidence de la République
6	18/10/2022	8167/2022/MBPE/CAB-01 du 14/10/2022.	Bordereau d'envoi, Correspondance du MEF du 14/10/2022 relative à l'évaluation des politiques et Institutions Nationales de la Banque Mondiale (CPIA) pour dispositions à prendre	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
7	07/10/2022	2800/MBPE/DGBF/DPSB/, cfa du 07/10/2022.	Elaboration des fiches techniques de présentation du projet de budget 2023	Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
8	05/10/2022	7265/MBPE/2022/CAB-02/980 du 16/09/2022.	Bordereau d'envoi, Correspondance du MPD n°0924/MPD/CAB-00/NS du 12/09/2022 relative à une collecte d'informations sur les indicateurs de gouvernance de la paix et de sécurité pour suite à donner	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Tableau 29: Situation des requêtes externes en 2022 (suite et fin)

N°	DATE DEMANDE	REFERENCE	OBJET	STRUCTURE	MINISTERE/INSTITUTION
9	31/08/2022	3070/MCIPPME/CAB/DAP du 30/08/2022.	Collecte de données relatives l'élaboration du rapport bilan de la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME	Cellule de Passation des Marchés Publics	Ministère en charge de la Promotion des PME
10	24/08/2022	6657/MBPE/2022/CAB-01/301/654 du 23/08/2022.	Elaboration des plans de travail annuel (PTA) 2023-2025 pour la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2021-2025)	Le Directeur de Cabinet	Ministère du Plan et du Développement
11	11/08/2022	1218/2022/MBPE/DAF/SD B/dmz du 11/08/2022	Rapport d'activités du 1er Semestre 2022	Direction des Affaires Administratives et Financières du MPMBPE	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
12	26/07/2022	04467/MEF/DGE/DPPSE/S DPPE/aj-gz du 15/07/2022.	Demande d'informations conjoncturelles au premier semestre 2022 et perspectives 2022-2027	Direction Générale de l'Economie	Ministre de l'Economie et des Finances
13	22/07/2022	5804/2022/MBPE/CAB-01 du 22/07/2022.	Bordereau d'envoi, Correspondance du MEF du 15/07/2022 relative à la demande d'informations conjoncturelles au premier semestre 2022 et perspectives 2022-2027 pour traitement	Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances	Ministre de l'Economie et des Finances
14	28/06/2022	5040 du 24/06/2022	Bilan de la mise en œuvre à fin juin 2022 du programme du Gouvernement et Perspectives à fin 2022	Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.
15	17/06/2022	906/2022/MBPE/DAF/bs du 16/06/2022.	Lettre d'engagement opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre du budget -programme au sein de notre ministère, Monsieur le Ministre a procédé avec vous, le mardi 12 avril 2022, à la signature des lettres d'engagement de performance	Direction des Affaires Financières	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.
16	15/06/2022	4627/MBPE/2022/CAB-00 du 14/06/2022.	Elaboration des DPPD-PAP 2023-2025	Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.
17	13/06/2022	866/2022/MBPE/DAF/bs du 13/06/2022.	Rapports d'activités 2021 par courrier électronique en date du vendredi 10/06/2022	Direction des Affaires Financières	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Source : SDS/ DSE

La Sous-direction des Statistiques a traité 17 requêtes relatives aux demandes d'informations, d'avis sur les (DPPD-PAP, Rapport de performance du Programme Marchés Publics, Lettre d'engagement, Elaboration de documents etc.).

2.4. Au titre des autres activités

Participation aux formations suivantes :

- Atelier de validation des Indicateurs de Gouvernance Paix et Sécurité à Agboville du 28 novembre au 1^{er} décembre 2022 organisé par l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Participation à la conférence annuelle de la planification le 21 novembre 2022 pour l'élaboration des plans de travail annuels organisé par le Ministère du Plan et du Développement (MPD).

VI. CONTRAINTES ET DIFFICULTES 2022

Il s'agit essentiellement :

- Insuffisance en ressources humaines qualifiées ;
- Absence de formation en gestion des Systèmes d'Information (SI), gestion des projets et rédaction de cahiers des charges fonctionnelles ;
- Insuffisance d'outils informatiques au personnel du SEI (Ordinateurs portables et imprimantes multifonctions).
- Module courrier mal renseigné ou partiellement par certains acteurs ;
- Courriers des DRMP et de la Cellule C2D non quantifiés ;
- Absence de salle de maintenance informatique ;
- La plupart des requêtes transmises par les autorités contractantes ne sont pas accompagnées de pièces justificatives des motifs qui fondent leur demande de recours aux procédures dérogatoires. De plus, les requêtes ne traduisent pas souvent le besoin de l'autorité contractante.

VII. PERSPECTIVES 2023 ET RECOMMANDATIONS

➤ **Au titre de la communication :**

- mettre en place un Plan de diffusion proactif de l'information conformément aux exigences du monitoring des sites web de la CAIDP ;
- mettre en place un Comité de suivi et de veille sur les prix CAIDP remportés par la DGMP ;
- faire adopter le Plan de communication de la DGMP afin d'évaluer sa mise en œuvre comme recommandé par l'Audit à 24 mois ;
- diffuser le Plan de communication sur le SIGOMAP et accompagner la mise en exploitation de l'appliquatif ;
- procéder à la diffusion de l'épisode 2 de « Comprendre les marchés publics » et préparer l'épisode 3 ;
- poursuivre le développement du site internet de la DGMP ;
- mener des réflexions en vue de la ré-orientation éventuelle de la ligne éditoriale du BOMP dans la perspective de la mise en exploration du SIGOMAP ;
- structurer et mettre en œuvre les activités en matière de communication interne ;
- poursuivre les efforts en matière de développement de compétences à travers la formation et la spécialisation des agents du service ;
- doter le service en équipements et matériels de communication ;
- bénéficier de l'accompagnement d'une agence de communication.

➤ **Au titre de la qualité et de la normalisation :**

- réaliser les actions issues de l'Audit à 24 mois ;
- recruter un organisme d'accompagnement à la certification dans le cadre du renouvellement du certificat ISO 9001 version 2015 ;
- mettre en place une nouvelle Equipe projet pour conduire la phase de renouvellement du certificat de la DGMP ;
- adopter un Cadre Stratégique de Gouvernance et un Plan Stratégique de la DGMP dans la perspective du renouvellement ;
- recruter du personnel adapté au profit du Service de la Qualité et de la Normalisation (3 cadres de profils qualitatifs et 2 agents de profil Gestion des Politiques Economiques (GPE) et/ou ayant un minimum de 3 ans d'expérience en marchés publics) ;
- assurer la formation complète des agents du service en charge de la qualité ;
- former et renforcer les capacités des acteurs de la démarche qualité ;
- intégrer les Directions Régionales dans le Système de Management de la Qualité, dans la perspective d'une certification globale de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015 ;
- acquérir un logiciel de gestion du système de management de la qualité ;
- élaborer les termes de référence relatifs à la dématérialisation du mécanisme de gestion de l'écoute-clients ;
- œuvrer à l'institutionnalisation du Contrôle Interne et à la mise en place du Système de Contrôle Interne (SCI) au sein de la DGMP, conformément aux exigences de la directive 01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques et de la réglementation nationale y relative ;
- œuvrer en liaison avec l'Inspection Générale des Finances (IGF) à la mise en place de l'Audit Interne ;
- poursuivre les efforts en matière de développement de la qualité au niveau des marchés publics.

➤ **Au titre de la formation**

Au plan interne :

- renforcer les capacités des nouveaux agents et mettre l'accent sur la diffusion des décrets d'application du Code des marchés publics auprès des cadres de la DGMP.
- implémenter le Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP), dont la version 2, intégrant les Opérateurs économiques, sera opérationnelle en 2023.

Au plan externe :

- outiller les acteurs publics et privés à l'utilisation du SIGOMAP et intensifier la formation et la sensibilisation sur les décrets d'application du Code des marchés publics et les procédures des marchés publics, en privilégiant l'aspect pratique ;
- étendre ces formations aux Collectivités et aux Opérateurs économiques à l'intérieur du pays ;
- mettre l'accent sur le suivi post-formation des formations réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2022, afin d'en mesurer l'impact réel sur les cibles formées.

Au titre du Développement des applicatifs

- recruter du personnel qualifié ;
- former le personnel existant aux nouvelles méthodes de développement : activité non réalisée car les requêtes de recrutement et de formation aux nouvelles méthodes de développement n'ont pas reçu d'écho favorable auprès de la hiérarchie ;
- écrire la documentation technique de l'applicatif : la documentation technique du SIGMAP n'as pas été produite en raison de l'insuffisance des ressources humaines au niveau du Service.

Recommandations

- redéfinir le cadre de réalisation de la cartographie ;
- recruter au moins deux (02) autres personnes qualifiées dans les domaines de l'informatique ;
- organiser pour le Service des Etudes Informatiques (SEI), des formations sur la gestion et gouvernance des Systèmes d'Information (SI), gestion des projets et rédaction de cahiers des charges fonctionnelles ;
- doter le Service des Etudes Informatiques d'ordinateurs portables et d'imprimantes multifonctions. Cela permet au service d'être plus efficace lors de ses missions hors de ses bureaux et facilite les numérisations de certains supports ;
- sécurisation de la salle serveur (installer un détecteur d'incendie, contrôleur d'accès à la salle serveur, un thermomètre témoin, poser une ventouse) ;
- activer les licences Windows de 47 ordinateurs ;
- activer les licences Office de 27 ordinateurs ;
- renouveler : 300 licences Checkpoint avant le 22 avril 2023 ;
- acquérir des serveurs et équipements à loger dans le Datacenter mutualisé de Yamoussoukro.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DOSSIERS RELATIFS AUX PROJETS DE TEXTES ET AVIS JURIDIQUES EN 2022 (1/2)

N°	DATE ARRIVÉE	REFFÉRENCE	STRUCTURE ÉMETTRICE	OBJET
1		1761/MCIAS/CAB-01/DIEC/bkjm du 28/12/2021 9502/MBPE/2021/CAB-02/906 du 30/12/2021	Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle	Contrat pour la restauration et la gestion de la Maison de l'Art de Grand-Bassam
2	17/01/2022	0274/MBPE/2022/CAB-02/906 du 14/01/2022	Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de Valeur de l'Anacarde	Plainte de la société EGIP SARL
3	26/01/2022		Ministère du Tourisme et des Loisirs	Communication en Conseil des Ministres relative à la signature de la Convention cadre avec la Société NASLI HOLDING
4	26/01/2022	0022/MINTOUR/CAB/SF/FAK/dl du 24/01/2022 0109/MBPE/2022/CAB/195 du 26/01/2022	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Communication en Conseil des Ministres relative à la signature de la Convention cadre avec la Société NASLI HOLDING
5	18/02/2022	01140/MEF/DGTCP/PGSAP/CTN/MAAE du 17/02/2022	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	Autorisation de passation de marchés publics dans les ambassades en prélude à l'actualisation du Guide des Payeurs
6	21/03/2022	457/MCIAS/CAB-02/DRC/ea du 18/03/2022	Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle	Interdiction de M. Seydou Gogoua Eric Hermann, Responsable des marchés publics du Ministère, de toutes les procédures de passation des marchés publics
7	25/03/2022	2086/MBPE/2022/CAB-02906 du ...	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Avis n°001/2022/ANRMP/CSA du 18/02/2022
8	01/04/2022	0312/MINTOUR/CAB/SF/KJMA/dl du 30/03/2022 0582/MBPE/2022/CAB/195 du 1er/04/2022	Ministère du Tourisme et des Loisirs	Communication en Conseil des Ministres relative à la signature de la Convention cadre avec la Société NASLI HOLDING
9	04/04/2022	2502/MBPE/2022/CAB-02/980 du ...	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Recueil des informations suite à l'évaluation des indicateurs de droits politiques et libertés publiques
10	19/04/2022	03189/MSHPCMU/CAB/SDSM/KYR/Ded du 15/04/2022	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Arrêté de nomination du Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du MSHPCMU
11	10/05/2022	001982/DGPAA/DAGS/TCIDA-DAGS/MA/KB du 10/05/2022	Port Autonome d'Abidjan	Demande d'avis sur l'appréciation des seuils
12	17/05/2022	1248/ANRMP/PCR/SG/SGA-DPF du 13/05/2022 3755/MBPE/2022/CAB-02/906 du 17/05/2022	ANRMP	Note conceptuelle de l'évaluation du système des marchés publics de la CI
13	03/06/2022	4322/MBPE/2022/CAB-02/980 du 02/06/2022	Ministère de l'Economie et des Finances	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre entre l'Etat de CI et l'ONAD
14	10/06/2022	0545/HABG/PDT/SG/DES/ZA/2022 du 08/06/2022	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	Demande de données et d'informations
15	13/06/2022	1131/MT-Cab/Amuga/Cd-ga du 08/06/2022 4556/MBPE/2022/CAB-02/980 du 10/06/2022	Ministère des Transports (AMUGA)	Demande de prolongation de la durée de validité de la Convention de financement relative à la tranche A du financement du Projet de Transport durable

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DOSSIERS RELATIFS AUX PROJETS DE TEXTES ET AVIS JURIDIQUES EN 2022 (2/2)

N°	DATE ARRIVÉE	REFÉRENCE	STRUCTURE ÉMETTRICE	OBJET
16	16/06/2022	4722/MBPE/CAB-02/980 du 16/06/2022	Cabinet du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Contrat de l'entreprise Ginger dans le cadre de la construction et l'équipement de 4 piscines olympiques
17	20/06/2022	E1112/MPBGRCLC	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption	Nomination du Responsable de la Cellule de passation des marchés publics
18	21/06/2022	0035/2022/SAG-FACOP/DG du 17/06/2022 4845/MBPE/2022/CAB-02/980 du 20/06/2022	Société Africa Global FACOP	Annulation de la décision n°071/2022/ANRMP/CRS du 10/06/2022
19		916/MCF/CAB-01/DRH du 11/07/2022	Ministère de la Culture et de la Francophonie	Demande d'interdiction de toute participation aux procédures de marchés publics
20	26/08/2022	1806/METFPA/CAB/DAF du ...	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage	Demande d'arrêt de nomination du Responsable de la cellule de passation des marchés publics
21	26/08/2022	6681/MBPE/2022/CAB-02/906 du ...	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME	Restructuration de l'ADCI
22		05456/2022/DEMEN/DSP/0570 du ... 7042/MBPE/2022/CAB-02/980 du 09/09/2022	Commission de l'UEMOA	Rapport de la réunion de concertation des Unités nationales PPP dans l'UEMOA
23		2727/ANRMP/PCR/SG/SGA-DFP du 20/09/2022	ANRMP	Demande d'avis technique
24	03/10/2022	21503/MEMAEIAD-SG/DGAJCEC/DAJ-AJC/LJT du 20/06/2022 24585/MEMAEIAD-SG/DGAJCEC/DAJ-AJC/LJT du 23/09/2022	Ministère d'Etat, Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora	Contentieux opposant l'Ambassade de CI au Sénégal à la Société MYRAMAX
25		2235/MBPE/2022/CAB/195 du 8/11/2022	ANRMP	Projet d'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique
26	13/12/2022	0607/MESRS/CAB/PDU/DM/ND/GA du 14/12/2022	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (PDU)	Demande d'avis

ANNEXE 2 : REPARTITION DES OPERATIONS CONTROLEES PAR AUTORITE CONTRACTANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

N°	AUTORITES CONTRACTANTES	NOMBRE DE PSC CONTROLE	NOMBRE DE PSL CONTROLE	NOMBRE DE PSO CONTROLE	NOMBRE DE PC CONTROLE	TOTAL
1	Ecole Nationale de l'Administration (ENA)	18	0	0	0	18
2	Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA)	4	3	0	0	7
3	Ecole Normale Supérieure (ENS)	0	1	0	0	1
4	Institut Supérieur des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC)	3	1	0	0	4
5	Ecole Supérieure Africaine des TIC (ESATIC)	13	1	0	1	15
6	Institut Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)	29	0	0	0	29
7	Institut National de la Formation Sociale (INFS)	6	0	9	0	15
8	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP)	7	0	0	0	7
9	Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)	1	0	0	0	1
10	Agence de formation Professionnelle (AGEFOP)	6	2	1	0	9
11	Université Nationale d'Abidjan (UNA)	15	0	0	3	18
12	Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) d'Angré	4	0	0	2	6
13	Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Cocody	14	0	0	0	14
14	Centre Hospitalier et Universitaire de Treichville (CHU-T)	4	0	0	11	15
15	Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA)	3	6	0	2	11
16	Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)	0	1	0	2	3
17	Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	0	0	1	26	27
18	Institut National de l'Hygiène Publique (INHP)	0	0	0	1	1
19	Laboratoire National de Santé Publique (LNSP)	20	0	0	0	20
20	Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU)	6	0	0	0	6
21	Office de Sécurité Routière (OSER)	4	0	0	1	5
22	Office National des Sports (ONS)	0	3	0	0	3
23	Office National de l'Eau Potable (ONEP)	1	0	0	0	1
24	Agence Ivoirienne de Presse (AIP)	6	1	0	0	7
25	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)	8	0	0	0	8
26	Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP)	1	0	0	0	1
27	Unité d'Exécution du Projet d'aménagement de la Zone franche de la Biotechnologie, des Technologies de l'Information et de la Communication (UEP-ZBTIC)	1	2	0	0	3
28	Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	8	0	3	0	11
29	Centre National de Documentation Juridique (CNDJ)	7	0	0	1	8
30	Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire (CED-CI)	5	0	0	0	5
31	Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)	0	1	1	0	2
32	Côte d'Ivoire Tourisme (CI-TOURISME)	0	4	0	2	6
33	Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR)	0	1	1	0	2
	TOTAL	194	27	16	52	289

ANNEXE 3 : RECAPUTILATIF DES ACTIVITES DE LA DGMP DANS LE PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES 2022

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Projet	Actions	Période d'exécution		Résultats Attendus	Preuves de réalisation	Point de mise en œuvre à fin décembre 2022	Statuts actions à fin décembre 2022
				Début	Fin				
Objectif stratégique 1 : Optimiser le système de gestion des marchés publics	OO1 : Accroître l'automatisation des opérations de passation des marchés publics	P1 : Poursuite de l'extension de la connexion du SIGMAP aux Établissements Publics Nationaux (EPN) et aux Collectivités	A1 : Connecter 50 Collectivités au SIGMAP	01/01/2022	31/12/2022	Cinquante (50) Collectivités connectées au SIGMAP	Rapport de missions de connexion	71 collectivités connectées et formées à l'utilisation du SIGMAP	Achevée
		P2 : Dématérialisation des processus et procédures de passation des marchés (e-procurement)	A2 : Développer la version 2 du SIGOMAP	01/01/2022	31/12/2022	Version 2 du SIGOMAP développée	Applicatif SIGOMAP version 2	Le développement de la version 2 du SIGOMAP est en cours avec dix-neuf (19) modules déjà développés sur les vingt-six (26). Le taux de réalisation de l'applicatif est de 75 % à fin décembre 2022. Pour l'année 2023, la version 2 du SIGOMAP sera lancée pour une cible de 7 structures pilotes (5 ministères, 1 SODE et 1 Projet).	En cours
		P3 : Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	A3 : Mettre à jour la BDPR	01/01/2022	31/12/2022	La BDPR est mise à jour	Rapport d'activités	Items et prix de la BDPR mis à jour. Désignation de 1 074 items modifiés, description de 8 706 items modifiés, 127 nouveaux items ajoutés, prix de 4 883 items mis à jour et 79 items obsolètes supprimés.	Achevée
	OO2 : Améliorer la connaissance des procédures des marchés publics par les acteurs	P4 : Renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des marchés publics	A4 : Former 1000 acteurs des marchés à Abidjan et en Régions sur les décrets d'application du Code des marchés publics	01/01/2022	31/12/2022	1000 acteurs des marchés à Abidjan et en Régions formés	Rapport de formation	2483 acteurs formés	Achevée
Objectif stratégique 2 : Renforcer l'image de la DGMP	OO3 : Faire respecter les exigences normatives applicables à la DGMP	P5 : Maintien de la certification à la norme ISO 9001 version 2015	A5 : Réaliser l'audit de suivi (SGS)	01/01/2022	31/12/2022	Audit de suivi (SGS) réalisé et certification à la norme ISO 9001 version 2015 maintenue	Rapport d'audit	Audit de suivi à 24 mois réalisé avec succès, du 17 au 19 octobre 2022. La DGMP a maintenu sa certification à la norme ISO 9001 version 2015.	Achevée
	OO4 : Informer et sensibiliser les acteurs et partenaires du système des marchés publics	P6 : Renforcement du mécanisme de communication de la DGMP	A6 : Réaliser et diffuser la saison 2 de l'émission " Comprendre les marchés publics "	01/01/2022	31/12/2022	Saison 2 réalisée et diffusée	Saison 2 diffusée	Les capsules ont été réalisées et validées. La diffusion sera programmée au cours de l'année 2023.	Achevée